



# Le peuple marocain célèbre ce vendredi le 18<sup>ème</sup> anniversaire de SAR la Princesse Lalla Khadija

Page 4

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10449

Vendredi 28 Février 2025

*SM le Roi, Amir Al Mouminine, invite le peuple à s'abstenir d'accomplir le rite du sacrifice de l'Aïd*

## Une souinna confirmée dont l'accomplissement est susceptible de porter préjudice à une grande partie des citoyens

*Une décision Royale unanimement saluée*

*Une mesure salvatrice pour un secteur gravement affecté*



Le PRI mexicain "solidaire de la lutte légitime" du Maroc pour la défense de sa souveraineté sur son Sahara

Page 5



*Nous le ferons s'il plaît à Dieu, au nom de Notre peuple, fidèle en cela à la souinna de Notre Aïeul le Prophète, que la paix et la bénédiction soient sur Lui, quand Il avait immolé deux moutons en disant : "celui-ci est pour moi, cet autre est au nom de ma Oumma".*

Pages 2-3



Coupe de la CAF : La RSB se félicite de la décision du TAS confirmant le résultat des demi-finales contre l'USM Alger

Page 23

# Message de SM le Roi, Amir Al Mouminine, que Dieu Le glorifie, adressé à Son peuple fidèle au sujet de l'abstention d'accomplir le rite du sacrifice de l'Aïd



**S**a Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu Le glorifie, a adressé à Son peuple fidèle un message au sujet de l'abstention d'accomplir le rite du sacrifice de l'Aïd, dont lecture a été donnée, mercredi, par le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq, lors du journal télévisé du soir de la chaîne "Al Aoula".

Voici la traduction du Message Royal:

"Louange à Dieu,  
Prière et Salut sur le Prophète,  
Sa famille et Ses compagnons,  
Cher peuple,

Nous avons veillé depuis que Nous sommes dépositaire de l'Imamat suprême, fondée sur les liens indéfectibles de la Beïa, à réunir, au profit de Notre peuple fidèle, les conditions de l'observation de la religion, de ses obligations et ses traditions, de ses cultes et ses interactions sur fond de ce que le Très-Haut a bien voulu combler la

Oumma marocaine en ce qui concerne l'attachement aux piliers et le respect des traditions les plus avérées, ainsi que la célébration des jours saints, parmi lesquels figure la fête de l'Aïd Al Adha, dont l'avènement est prévu dans moins de quatre mois.

La célébration de cette fête n'est pas une occasion passagère, mais elle est porteuse de significations religieuses fortes illustrant la profondeur des liens de Nos fidèles sujets avec les différents aspects de notre Sainte religion et leur volonté de se rapprocher du Très-Haut, en s'évertuant à consolider les liens sociaux et familiaux à travers cet événement vénérable.

Notre souci à vous permettre d'observer ce rituel religieux dans les meilleures conditions est étroitement lié à l'obligation de Notre prise en compte de ce que notre pays affronte en matière de défis climatiques et économiques qui ont eu pour conséquence une régres-

sion substantielle de l'effectif du cheptel.

A cet effet, et tenant compte du fait que l'Aïd Al Adha constitue une soumna confirmée dans la mesure du possible, son accomplissement dans ces conditions difficiles est susceptible de porter préjudice à de grandes parties des fils de Notre peuple, particulièrement ceux à revenu limité.

Partant de la responsabilité qui Nous incombe, en tant qu'Amir Al-Mouminine, fidèle protecteur des cultes de la religion selon ce que dictent la nécessité et l'intérêt légal et conformément à l'obligation qui est la Nôtre de lever la gêne et le préjudice et de favoriser la mise en place de la facilitation tout en se conformant à la teneur du verset coranique : "Et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion", Nous invitons Notre cher peuple à s'abstenir d'accomplir le rite du sacrifice de l'Aïd de cette année.

Nous le ferons s'il plaît à Dieu, au nom de Notre peuple, fidèle en cela à la soumna de Notre Aïeul le Prophète, que la paix et la bénédiction soient sur Lui, quand Il avait immolé deux moutons en disant : "Celui-ci est pour moi, cet autre est au nom de ma Oumma".

Cher peuple,  
Nous vous invitons à célébrer l'Aïd Al Adha, s'il plaît à Dieu, selon ses rituels habituels et significations spirituelles nobles de la prière de l'Aïd dans les msallah et les mosquées, aux dons de l'aumône, aux rencontres avec les siens, ainsi que les différentes oeuvres pies de dévotion en rendant grâce à Dieu pour Son immense générosité et en implorant récompense et rétribution.

+Dis: Voici ma voie ! J'appelle les gens (à la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent+. Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh".

# SM le Roi, Amir Al Mouminine, invite le peuple à s'abstenir d'accomplir le rite du sacrifice de l'Aïd

## Une souinna confirmée dont l'accomplissement est susceptible de porter préjudice à une grande partie des citoyens

Une décision Royale unanimement saluée  
 Une mesure salvatrice pour un secteur gravement affecté



*Nous le ferons s'il plaît à Dieu, au nom de Notre peuple, fidèle en cela à la souinna de Notre Aïeul le Prophète, que la paix et la bénédiction soient sur Lui, quand Il avait immolé deux moutons en disant : "Celui-ci est pour moi, cet autre est au nom de ma Oumma".*

Extrait du Message Royal

Après plusieurs mois de spéculations et d'hésitations gouvernementales, S.M le Roi a tranché sur la question d'Al Aïd. En effet, le Souverain a appelé le peuple marocain à s'abstenir du sacrifice de l'Aïd Al Adha. Une décision capitale pour un secteur national de l'élevage qui traverse une crise profonde, marquée par une pénurie récurrente de têtes de bétail, une flambée des prix des viandes rouges et une dépendance accrue aux importations. L'offre nationale actuelle ne suffirait même pas à couvrir la consommation quotidienne. Une situation qui met en lumière des failles structurelles dans la gestion du cheptel national, l'anticipation des crises et la politique agricole du gouvernement.

### Causes

En effet, depuis plusieurs années, le Maroc subit une sécheresse persistante, ce qui a fortement réduit les ressources en eau et les pâturages naturels. Les éleveurs, contraints de recourir à des aliments composés coûteux, voient leurs coûts de production s'envoler, entraînant un abandon progressif de l'élevage et une diminution du cheptel. A cela s'ajoute une dépendance aux importations de fourrage et d'aliments pour bétail. Le Maroc importe massivement les céréales et autres aliments pour bétail, notamment du maïs, de l'orge et du soja,

rendant le secteur vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux. La flambée des prix sur le marché international, aggravée par les tensions géopolitiques et la crise du transport maritime, a renchéri le coût de l'alimentation animale, excluant de nombreux petits éleveurs.

Outre ces facteurs conjoncturels, il faut noter une politique agricole inadaptée. En fait, le gouvernement a favorisé les cultures d'exportation (agrumes, fruits rouges, avocats), qui consomment d'énormes quantités d'eau, au détriment de l'élevage et des productions fourragères locales. L'absence de mesures de soutien ciblées pour les éleveurs face aux sécheresses répétées a aggravé l'érosion du cheptel national.

Ceci d'autant plus qu'il n'y a pas eu une régulation suffisante du marché. Ce dernier souffre de spéculation et d'intermédiaires aux marges élevées, rendant les prix instables et peu accessibles aux consommateurs. L'Etat n'a pas réussi à contrôler efficacement les prix et à encadrer les circuits de distribution, laissant les acteurs du marché fixer librement les tarifs. De l'aveu même de Ryad Mezzour, ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et numérique, le gouvernement n'a pas réussi à trouver la solution adéquate pour diverses raisons dont la spéculation, reconnaissant l'existence de 18 spéculateurs qui font la loi selon leur gré.

### Répercussions

Face à la crise, le gouvernement a décidé d'importer massivement du bétail d'Espagne, du Portugal et de Roumanie. Toutefois, cette solution n'a pas suffi à faire baisser les prix, à cause des quantités importées limitées par rapport aux besoins nationaux et la préférence culturelle et religieuse marocaine pour le bétail local. Sans oublier le fait que le transport et l'acclimatation des animaux importés posent des problèmes de qualité.

Cette situation de crise a des répercussions profondes sur l'économie et la société marocaines. En premier lieu, les prix des viandes rouges qui atteignent des niveaux record, ce qui pénalise les consommateurs marocains et pèse lourdement sur leur pouvoir d'achat.

L'augmentation des coûts du bétail entraîne également une hausse du prix des produits dérivés (charcuterie, plats préparés, restauration), affectant les entreprises agroalimentaires. De plus, la crise pousse de nombreux petits éleveurs à abandonner leur activité, mettant en péril des milliers d'emplois ruraux.

### Solutions

Sommes-nous face à une situation incurable ? « Non », répondent plusieurs ex-

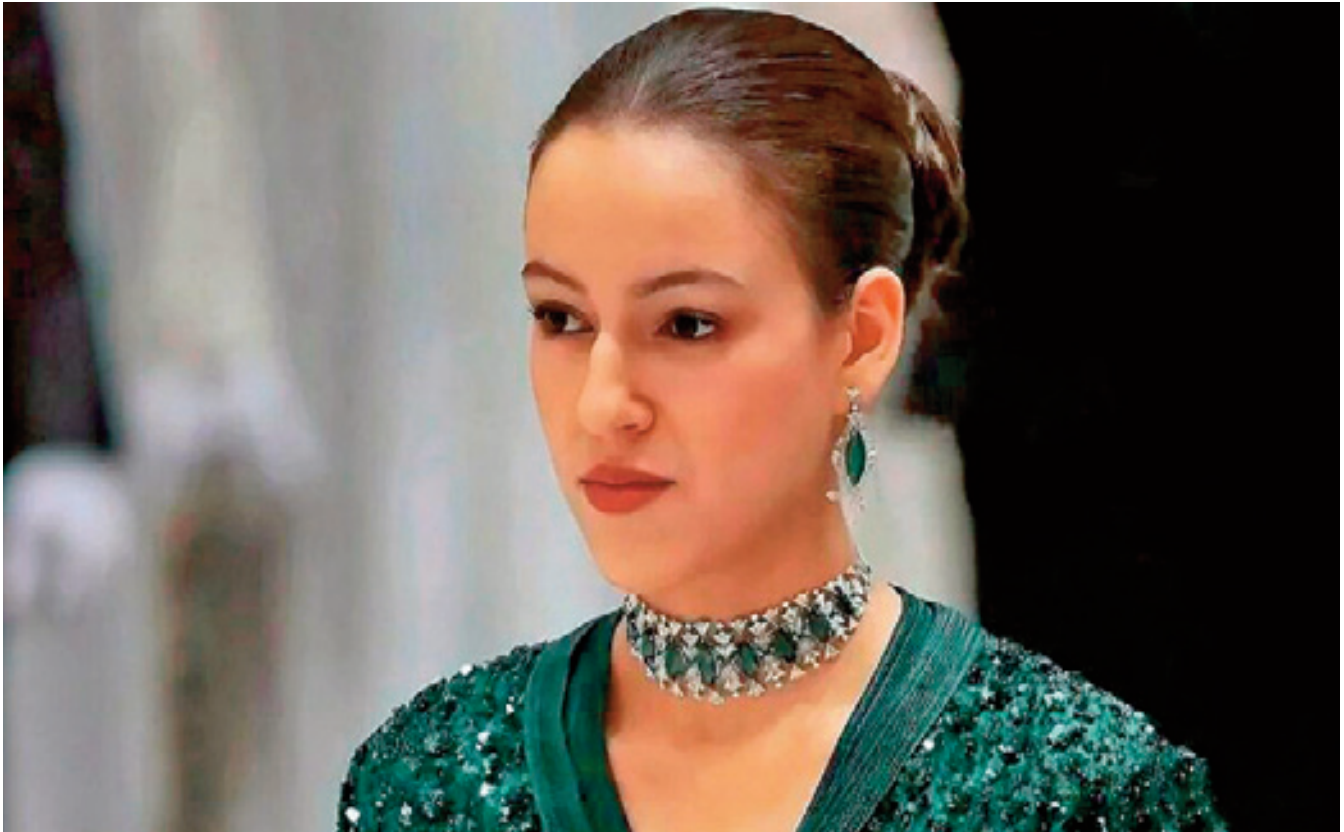
perts. Selon eux, des solutions doivent être mises en place sur les court, moyen et long termes afin de stabiliser le marché et renforcer la souveraineté alimentaire du Royaume. Ainsi, sur le court terme, il faut réguler le marché et lutter contre la spéculation, en imposant des prix plafonds temporaires et augmenter les subventions aux éleveurs pour réduire le coût de l'alimentation animale.

A moyen terme, les experts exigent de développer la production locale de fourrage, en encourageant la culture d'orge, de luzerne et de maïs fourrager et de créer des réserves stratégiques d'aliments pour bétail, afin de stabiliser les prix en cas de crise. Il faudrait également encourager l'investissement dans l'élevage intensif, tout en garantissant des pratiques durables.

A long terme, l'accent doit être mis sur une politique agricole durable. Les observateurs soutiennent une réforme de la gestion de l'eau, en réduisant la priorité donnée aux cultures d'exportation gourmandes en eau. Ainsi que le renforcement des infrastructures de stockage et de distribution, pour éviter la dépendance aux importations. La modernisation de la filière d'élevage, en créant un cadre réglementaire clair et en mettant en place un plan national de restructuration du secteur de la viande, s'impose également comme solution.

Hassan Bentalab

# Le peuple marocain célèbre ce vendredi le 18<sup>ème</sup> anniversaire de SAR la Princesse Lalla Khadija



La Famille Royale et l'ensemble du peuple marocain célèbrent, ce vendredi, le dix-huitième anniversaire de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, un heureux événement qui reflète la parfaite symbiose entre le Trône et les différentes composantes de la Nation et les sentiments de loyalisme et d'affection profonde que voue le peuple marocain à l'Illustre Famille Royale.

Cet anniversaire vient rappeler les moments de fête que les Marocains ont vécus en ce jour du 28 février 2007, à l'annonce, par le ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie, de la naissance de SAR la Princesse Lalla Khadija, dont la venue au monde a égayé la Maison Royale.

Les manifestations de joie et de liesse ont fusé de partout à l'annonce de la naissance de SAR la Princesse Lalla Khadija, deuxième enfant de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le préserve, après Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan.

Les Marocains ont exprimé, sous diverses formes, les marques de bonheur et de communion avec la Famille Royale en signant les Livres d'Or ouverts au siège de la Direction du Protocole Royal et de la Chancellerie, ainsi que dans les différentes wilayas, préfectures et provinces du Royaume. Les différentes villes du Maroc étaient aussi de la fête, en revêtant l'apparat des grands jours, les artères, les places et les bâtiments publics ayant été décorés de lampions et bardés de drapeaux et de banderoles colorées.

À ces réjouissances organisées dans les villes et les campagnes du pays se sont associés les membres de la communauté marocaine établie à l'étranger, ainsi qu'un grand nombre de personnalités politiques, diplomatiques, du monde des arts, des sports et des affaires, qui ont afflué aux ambassades et consulats du Royaume dans plusieurs pays pour exprimer leurs félicitations au Souverain en cette heureuse occasion.

Des familles, dont la naissance de leur nouveau-né coïncidait avec celle de SAR la Princesse Lalla Khadija, ont été gratifiées de présents et de cadeaux Royaux qui leur ont été remis lors de réceptions organisées à cette occasion.

La célébration du dix-huitième anniversaire de SAR la Princesse Lalla Khadija constitue notamment une occasion de revenir sur les premiers pas de Son Altesse Royale dans la vie publique.

Ainsi, en septembre 2011, c'est sous le regard bienveillant de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, que s'est déroulée, à l'École Princièrre au Palais Royal à Rabat, l'ouverture de la première rentrée scolaire pour SAR la Princesse Lalla Khadija. Le Souverain avait assisté, à cette occasion, à une séance d'apprentissage du Saint Coran et aux premiers cours d'arabe et de français de Son Altesse Royale la Princesse et de ses camarades de classe.

Dès son plus jeune âge, SAR la Princesse Lalla Khadija a pris part, aux côtés de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à des activités officielles perpétuant ainsi une longue tradition qui a pour objectif d'ini-

tier et de familiariser les jeunes Princes et Princesses de l'Illustre Famille Royale aux rôles et activités qu'ils seront appelés à assumer au sein d'une société qui demeure attachée à ses valeurs authentiques.

Son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija a ainsi été présente, en 2018, à la cérémonie de présentation, devant le Souverain, du bilan d'étape et du programme exécutif dans le domaine du soutien à la scolarité et de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation et de la formation.

Il en est de même, en février 2019, avec la participation de SAR la Princesse Lalla Khadija, aux côtés de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de LL.AA.RR les Princesses Lalla Meryem, Lalla Asmaa, Lalla Hasnaa et Lalla Oum Keltoum, à la cérémonie d'accueil officiel de SM le Roi Felipe VI et de la Reine Dona Letizia, Souverains du Royaume d'Espagne, présidée par SM le Roi Mohammed VI. Il en était de même, le 30 mars 2019, lors de la visite au Maroc de Sa Sainteté le Pape François.

SAR la Princesse Lalla Khadija avait, en outre, présidé, en décembre de la même année, la cérémonie d'inauguration du vivarium du Jardin zoologique national de Rabat.

Le 28 octobre dernier, SAR la Princesse Lalla Khadija a été présente, aux côtés de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de SAR la Princesse Lalla Meryem, à la cérémonie d'accueil officiel, présidée par

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du Président de la République Française, S.E.M. Emmanuel Macron et de son épouse Mme Brigitte Macron, qui effectuaient une visite d'Etat dans le Royaume à l'invitation du Souverain.

Le même jour, SAR la Princesse Lalla Khadija a pris part à la cérémonie de signature de plusieurs accords entre le Royaume du Maroc et la République française, présidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui était également accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de SAR la Princesse Lalla Meryem, et le Président français, S.E.M. Emmanuel Macron, qui était accompagné de son épouse Madame Brigitte Macron.

Le lendemain, SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de LL.AA.RR les Princesses Lalla Khadija, Lalla Meryem, Lalla Asmaa et Lalla Hasnaa, a offert un dîner officiel en l'honneur du Président de la République française, S.E.M. Emmanuel Macron et de son épouse Mme Brigitte Macron.

L'anniversaire de SAR la Princesse Lalla Khadija est une occasion pour le peuple marocain de réaffirmer son indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite et sa mobilisation constante derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour la réussite des grands chantiers lancés par le Souverain au service de Son peuple fidèle.

## Le Parti révolutionnaire institutionnel mexicain "solidaire de la lutte légitime" du Maroc pour la défense de sa souveraineté sur son Sahara

Le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), formation politique historique au Mexique, a exprimé sa «solidarité avec la lutte légitime» du Maroc pour défendre sa souveraineté sur son Sahara.

«Notre parti marque le début d'une nouvelle étape dans ses relations internationales, réaffirmant sa reconnaissance et sa solidarité avec la lutte légitime du peuple marocain pour défendre sa souveraineté sur le Sahara», a indiqué le président du PRI, Alejandro Moreno.

Cette position a été exprimée dans un message sur le réseau X, à l'issue d'une ren-

contre tenue, mercredi à Mexico, par le chef du parti mexicain avec le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami qui effectue une visite de deux jours dans ce pays d'Amérique latine, à la tête d'une délégation de chefs de groupes parlementaires. L'annonce faite par le président du PRI est d'autant plus marquante du fait que c'est cette formation, alors au pouvoir, qui avait acté en 1979 la reconnaissance par le Mexique de la pseudo «rass».

«Dans un monde multipolaire en constante transformation, le PRI reste à l'avant-garde, défendant les intérêts du

Mexique et promouvant une architecture mondiale renouvelée», a ajouté M. Moreno, insistant sur l'impératif du respect des principes de la non-intervention et de la résolution pacifique des conflits.

À l'occasion d'une session spéciale mardi à la Chambre des députés du Mexique marquée par un discours du président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami, la députée Marcela Guerra a plaidé avec vigueur, au nom de ce parti fondé en 1912, en faveur de relations renforcées entre le Maroc et le Mexique, deux pays qui s'acquittent d'un

rôle stratégique dans leur environnement régional respectif.

Dans son allocution à la tribune de la Chambre basse du Congrès mexicain, elle a également mis en avant le potentiel du partenariat entre les deux pays, construit au fil de 60 ans de relations diplomatiques, et soutenu par plusieurs accords de coopération dans divers secteurs.

La députée a en outre insisté sur le potentiel du Maroc et du Mexique en tant que portes d'entrée respectives vers l'Afrique et les Amériques, capables de contribuer à la stabilité et au développement international.

## Peine de mort : Une ONG marocaine appelle à une mobilisation collective pour renforcer les moratoires en vigueur

L'abolition progressive de la peine de mort constitue une avancée essentielle vers un système de justice plus humaniste, a affirmé, mardi à Genève, l'ONG Promotion du développement économique et social (PDES), qui a appelé à une mobilisation collective de la communauté internationale pour renforcer les moratoires en vigueur.

L'abolition progressive de cette peine constitue "une avancée essentielle vers un système de justice plus humaniste et conforme aux engagements internationaux en matière de droits fondamentaux", a déclaré la présidente de cette ONG, Mme

Aïcha Duihi, lors d'un Panel de haut niveau organisé dans le cadre de la 58ème session du Conseil des droits de l'Homme.

"Nous appelons à une mobilisation accrue des instances judiciaires, des mécanismes onusiens et des organisations de la société civile pour renforcer les moratoires en vigueur et encourager un dialogue soutenu vers l'abolition universelle de la peine capitale", a-t-elle déclaré dans une intervention orale à ce panel sur "La peine de mort : Contribution du pouvoir judiciaire aux droits humains".

Mme Duihi a, par ailleurs, noté avec intérêt l'évolution du droit

comparé et des pratiques judiciaires qui, dans plusieurs Etats, ont conduit à une réduction significative de son application, notant toutefois que des défis persistent.

Elle a indiqué, à ce propos, que le respect des garanties procédurales prévues par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques reste un impératif absolu, notamment pour assurer des procès équitables exempts d'erreurs judiciaires, qui peuvent être fatales lorsque la peine de mort est appliquée.

De même, elle a souligné la nécessité pour les Etats concernés de restreindre strictement cette peine

aux "crimes les plus graves", conformément aux normes internationales. L'engagement du pouvoir judiciaire est essentiel non seulement pour limiter l'application de la peine capitale, mais aussi pour promouvoir des alternatives fondées sur la réhabilitation et la justice restaurative, a relevé la présidente de PDES.

Et d'ajouter que l'expérience de nombreux Etats montre que l'abolition de la peine de mort ne compromet ni la sécurité publique ni la lutte contre la criminalité. Au contraire, elle renforce l'Etat de droit et la dignité humaine en privilégiant des approches plus justes et

proportionnées, a-t-elle conclu.

En harmonie avec le vote en décembre du Maroc en faveur d'un moratoire sur la peine de mort, ce panel de haut niveau a connu une participation forte et complémentaire des intervenants marocains. Outre Mme Duihi, qui intervenait au titre des ONG, le gouvernement y a été représenté par le directeur des affaires pénales, des grâces et de la détection du crime au ministère de la Justice, Hicham Mellati, tandis que le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) y a participé à travers son directeur de la promotion des droits de l'Homme, Mustapha Najmi.

## Vote du moratoire sur la peine de mort

*Une étape historique conforme aux plaidoyers des défenseurs des droits de l'Homme*

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a de nouveau mis en avant, mardi à Genève, le vote du Maroc en faveur d'un moratoire sur l'application de la peine de mort, soulignant qu'il est conforme à ses recommandations et aux efforts de plaidoyer des défenseurs des droits de l'Homme pendant plusieurs années.

Intervenant lors d'un panel de haut niveau organisé dans le cadre de la 58ème session du Conseil des droits de l'Homme (CDH), le directeur de la promotion des droits de l'Homme au CNDH, Mustapha Najmi, a souligné la nécessité de tirer parti de ce momentum pour introduire un amendement du Code pénal qui abolirait la peine de mort une fois pour toutes dans la pratique et dans la loi.

Le CNDH mène depuis des années des actions de plaidoyer aux niveaux national, régional et international en faveur de l'abolition de la peine de mort.

À l'occasion de la célébration du vote historique du Maroc sur la résolution de l'ONU établissant un moratoire sur l'application de cette peine, la présidente du CNDH, Amina Bouayach, avait appelé une nouvelle fois le gouvernement et le Parlement à tout mettre

en œuvre pour abolir la peine de mort au Maroc et à trancher sur cette question à travers une action législative.

A cet égard, elle a souligné la nécessité de traduire toutes les dispositions légales pertinentes de manière qui serait conforme à l'article 20 de la Constitution, afin de consacrer le droit à la vie, ainsi qu'aux obligations internationales ratifiées par notre pays.

Lors de son intervention au CDH, M. Najmi a réitéré l'appel du CNDH au gouvernement pour ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, saluant la pratique positive du Maroc, qui n'a appliqué aucune peine de mort depuis des décennies.

Dans l'attente d'une abolition officielle de la peine de mort, comme l'espèrent les défenseurs des droits de l'Homme, à leur tête le CNDH, ce dernier continuera de surveiller les conditions d'incarcération des personnes condamnées à mort, notamment en observant leurs procès, en visitant les établissements pénitentiaires et en apportant le soutien aux catégories vulnérables parmi ces détenus, a-t-il assuré.

## Le Parlement arabe tient une session plénière avec la participation du Maroc

Le Parlement arabe a tenu, mercredi au siège du Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes au Caire, sa troisième session plénière de la première année du quatrième mandat législatif avec la participation du Maroc. Le Maroc a été représenté par une délégation composée du conseiller parlementaire et président de la commission économique et financière du Parlement arabe, Mohamed El Bakouri, du député et membre de la commission des affaires étrangères, politiques et de la sécurité nationale, Mohamed Lahmouch, du député et membre de la commission des affaires législatives, juridiques et des droits de l'Homme, Mohamed Ayach, et de la députée et vice-présidente de la commission des affaires sociales, éducatives, culturelles, de la femme et de la jeunesse, Khadija Hajjoubi.

À l'ordre du jour de cette session figuraient l'étude des rapports des commissions permanentes et des sous-commissions portant sur les évolutions politiques et sécuritaires dans

plusieurs pays arabes, ainsi que l'élaboration de lois et de législations de référence visant à enrichir le cadre législatif arabe. Ont également été abordés le renforcement des relations économiques avec plusieurs entités et organismes, la coopération en faveur de l'intégration économique arabe, ainsi que le soutien à l'action arabe commune. Le Parlement arabe a tenu, dans la matinée, une session d'urgence sur la Palestine, en présence des membres de la section parlementaire marocaine, consacrée à la situation à Gaza et au soutien à la cause palestinienne.

Intervenant à cette occasion, le président du Parlement arabe, Mohammed bin Ahmed Al Yamahi, a souligné que la programmation de cette session spéciale, dédiée au soutien au peuple palestinien, découle de la responsabilité nationale et du devoir moral envers la cause palestinienne, et vise à réaffirmer le rejet arabe total de toute tentative de liquidation de cette cause, ainsi qu'à soutenir les efforts arabes de reconstruction de la bande de Gaza.

# Le Maroc met en garde contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique et leur détournement par les groupes séparatistes

Le Maroc a attiré l'attention de la communauté internationale, mercredi à Genève à l'occasion de la Conférence du désarmement (CD), sur les défis sécuritaires auquel l'Afrique est confrontée, mettant en garde contre la prolifération des armes légères et de petit calibre qui renforce les groupes terroristes et séparatistes et menace la stabilité du continent.

"Les défis sécuritaires auxquels le continent l'Afrique est confronté ne peuvent être ignorés. La prolifération des armes légères et de petit calibre alimente des conflits persistants, renforce les groupes terroristes et séparatistes, et menace la stabilité du continent", a déclaré Omar Zniber, ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office de l'ONU à Genève. M. Zniber, qui prononçait la déclaration du Maroc au Segment de haut niveau de la CD, a souligné que la lutte contre le trafic illicite de ces armes doit être "une priorité absolue".

"Le Maroc appelle à une coopération internationale, régionale et subrégionale renforcée pour empêcher leur détournement vers des acteurs non étatiques et à une mise en œuvre effective des engagements internationaux en la matière, notamment dans le cadre du Programme

d'action des nations unies sur les armes légères et de Petit calibre", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, l'ambassadeur a relevé qu'au niveau mondial, l'accélération de la course aux armements, la modernisation des arsenaux nucléaires, l'absence de progrès tangibles en matière de désarmement et l'érosion du multilatéralisme fragilisent l'architecture de sécurité collective, notant que "ces tendances préoccupantes nécessitent une action urgente et résolue".

"Il est impératif que la Conférence du désarmement renoue avec son rôle central en tant que seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement", a-t-il soutenu, saluant l'adoption du programme de travail pour cette année, sous la présidence de l'Italie, et appelant à un engagement renouvelé de toutes les parties pour garantir des progrès concrets. "L'inaction n'est pas une option", a-t-il renchérit.

Il a assuré que la question du désarmement nucléaire demeure au cœur des priorités du Maroc, notant que "la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires est leur élimination totale, irréversible et vérifiable".

Et d'ajouter que le désarmement ne saurait être dissocié des menaces émergentes qui pèsent sur la paix mondiale, no-



tant que l'essor des nouvelles technologies militaires, notamment l'intelligence artificielle et les armes autonomes, soulève des défis éthiques et stratégiques inédits.

"Il est impératif de doter la communauté internationale d'un cadre normatif robuste et juridiquement contraignant garantissant un contrôle humain significatif sur ces technologies et prévenant leur dérive incontrôlée", a-t-il insisté. Pour M. Zniber, "la paix n'est pas une donnée acquise, mais un choix que nous devons

réaffirmer chaque jour".

La Conférence du désarmement est un symbole de cet engagement, une tribune où la raison et la coopération peuvent triompher des forces qui nous divisent, a-t-il estimé, indiquant que la communauté internationale a une responsabilité historique envers les générations futures : celle de "bâtir un monde libéré de la menace nucléaire, un monde où le génie humain est consacré à la construction, non à la destruction".

## Le Maroc engagé dans une dynamique de transition vers un développement méditerranéen durable

Le Maroc, acteur clé de la coopération régionale, est engagé dans une dynamique de transition vers un développement méditerranéen durable, ont souligné les intervenants lors d'une conférence-débat organisée mercredi à Casablanca. Initiée par l'Institut marocain des relations internationales (IMRI), cette rencontre a porté sur l'analyse du rapport prospectif "MED 2050", fruit d'une collaboration entre des experts issus de différents pays méditerranéens sous l'égide du Plan bleu, centre d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) relevant du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Cette conférence-débat a été ainsi l'occasion d'examiner les perspectives d'avenir de la Méditerranée à l'horizon 2050, en mettant en avant le rôle clé du Maroc dans cette transition. Elle a également permis d'examiner les pistes concrètes proposées par le rapport pour un développement durable, soulignant la nécessité d'une coopération régionale renforcée.

Intervenant à cette occasion, le président de l'IMRI, Jawad Keroudi, a rappelé l'implication active du Maroc dans l'élaboration du rapport prospectif "MED 2050", affirmant que le Royaume s'inscrit résolument dans une dynamique de transition vers un développement méditerranéen durable.

M. Keroudi a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre les pays méditerranéens pour répondre

aux enjeux globaux, et de fédérer les efforts pour une meilleure gestion des ressources de la région.

Fouad Ammor, professeur universitaire et administrateur de l'IMRI, a mis en avant les principales conclusions du rapport "MED 2050", insistant sur l'urgence de solutions innovantes pour éviter la dégradation continue des équilibres socio-économiques et environnementaux.

Il a plaidé pour une coopération élargie, incluant l'Afrique, afin de renforcer le pouvoir de négociation du continent sur la scène internationale.

Pour sa part, Hassan Saoudi, chercheur associé à l'Institut Royal des études stratégiques (IRES), institut ayant contribué à l'élaboration dudit rapport, a présenté une analyse des différents scénarii envisagés, mettant en lumière le rôle stratégique du Maroc dans la gestion durable des ressources et la promotion de politiques environnementales efficaces.

"L'enjeu est considérable, il ne s'agit pas seulement d'anticiper les évolutions des écosystèmes méditerranéens, mais aussi de déterminer les conditions nécessaires pour leur protection à long terme, tout en identifiant des trajectoires de transition vers un développement durable", a-t-il soutenu.

A noter que ce débat s'inscrit dans une série d'ateliers et de conférences prévus dans d'autres pays méditerranéens, visant à enrichir la réflexion collective sur l'avenir de la région et à approfondir l'analyse du rapport MED 2050.

## Le CESE procède à l'élection des membres de son bureau au titre de l'année 2025

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a procédé à l'élection des membres de son bureau conformément aux dispositions de sa loi organique et de son règlement intérieur. Dans un communiqué, le Conseil indique que ces élections se sont déroulées selon les étapes suivantes : élection des représentants des cinq catégories qui composent le Conseil lors de la 167<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée générale, le 20 février 2025, et élection des présidents des sept commissions permanentes, le 26 février 2025 par les membres de ces commissions.

Suite aux résultats de ces élections, le nouveau bureau du CESE pour l'année 2025, est composé, outre du président, Ahmed Reda Chami, d'Abdelmaksoud Rachdi, représentant de la catégorie des experts, Mustafa Khalfa, représentant de la catégorie des syndicats les plus représentatifs, Abdellah Deguig, représentant de la catégorie des organisations et associations professionnelles, Karima Mkika, représentante de la catégorie des organisations et associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative, Othmane Gayer, représentant de la catégorie des personnalités représentant les institutions et organismes prévus à l'article 11 de la loi organique n°128-12.

Il se compose, en outre, de Mouncef Ziani, président de la commission des affaires économiques et des projets stratégiques, Najat Simou, présidente de la

commission de l'emploi et des relations professionnelles, Jaouad Chouaib, président de la commission des affaires sociales et de la solidarité, Mohamed Benkaddour, président de la commission de l'environnement et du développement durable, Ahmed Abaddi, président de la commission de la société du savoir et de l'information, Lahcen Oulhaj, président de la commission d'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale et Abdessadek Saidi, président de la commission de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial.

Par ailleurs, les commissions permanentes ont également élu leurs rapporteurs. Il s'agit d'Ali Ghannam, rapporteur de la commission des affaires économiques et des projets stratégiques, Mohammed Moustaghfir, rapporteur de la commission de l'emploi et des relations professionnelles et Mohamed Dahmani, rapporteur de la commission des affaires sociales et de la solidarité.

Il s'agit aussi d'Abderrahim Laabaid, rapporteur de la commission de l'environnement et du développement durable, Latifa Benwakrim, rapporteuse de la commission de la société du savoir et de l'information, Abdelmaksoud Rachdi, rapporteur de la commission d'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale et Mina Rouchati, rapporteuse de la commission de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial.

## Révocation d'un auxiliaire d'autorité pour son implication présumée dans des faits d'attentat à la pudeur



*Hôpital militaire Mohammed V de Rabat*

Un auxiliaire d'autorité a été révoqué pour son implication présumée dans des faits d'attentat à la pudeur, ont indiqué les autorités locales de la préfecture de Marrakech.

Au cours des dernières heures, des vidéos ont été relayées sur les réseaux sociaux, documentant des faits d'attentat à la pudeur impliquant deux individus, de sexes masculin et féminin, a précisé la même source, relevant que l'analyse préliminaire des faits montre que l'individu suspecté d'avoir filmé, enregistré et partici-

participé à ces faits qui ne sont pas récents, exerce en tant qu'auxiliaire d'autorité dans l'une des Caidats relevant de la préfecture de Marrakech.

A cet effet, les autorités locales ont pris les mesures nécessaires et déferé le suspect devant un conseil disciplinaire, qui a décidé de sa révocation immédiate de son poste. Le dossier a été soumis aux services de sûreté pour diligenter une enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent, en vue d'éclaircir les tenants et aboutissants de cette affaire.

Société

## Première implantation réussie d'une assistance cardio-circulatoire de longue durée

Une équipe médico-chirurgicale de l'Hôpital militaire d'instruction Mohammed V de Rabat a réalisé avec succès une première implantation d'une assistance cardio-circulatoire de longue durée chez un patient de 39 ans qui souffrait d'une insuffisance cardiaque chronique au stade terminal.

Cette opération rentre dans le cadre des assistances circulatoires mécaniques, appelées communément LVAD (Left Ventricular Assist Device). Il s'agit d'une intervention chirurgicale à cœur ouvert où le chirurgien insère une pompe électrique à la pointe du cœur et précisément au niveau du ventricule gauche à partir duquel elle aspire le sang et l'injecte au niveau de l'aorte. Cette pompe est reliée

par un câble à un module de contrôle externe alimenté par deux batteries rechargeables. Cette technique révolutionnaire pratiquée en Amérique, en Europe et en Asie constitue une alternative à la transplantation cardiaque limitée par la pénurie de greffons au niveau mondial.

Le patient ayant atteint le stade terminal de l'insuffisance cardiaque ne pouvait plus mener une vie normale avec d'énormes difficultés dans l'accomplissement des tâches courantes de la vie.

Cette pathologie, qui réduirait aussi considérablement son espérance de vie, nécessitait des hospitalisations fréquentes pour poussées d'insuffisance cardiaque. A cet égard, le médecin Colonel Younes Moutakiallah, chef du Ser-



vice de chirurgie cardiaque, a souligné que cette opération s'inscrit en droite ligne de la Vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales (FAR) qui porte un intérêt particulier à l'impératif d'offrir les meilleurs soins aux citoyens marocains en profitant des dernières techniques médicales.

L'opération a été réalisée par une équipe médico-chirurgicale multidisciplinaire de l'Hôpital militaire d'instruction Mohammed V et précisément du Centre de cardiologie que le Souverain a inauguré en 2017, a poursuivi le chirurgien cardiaque du staff ayant réussi cet exploit médical. Il s'agit de la première implantation réussie dans le Royaume, vu que le patient est totalement rétabli à un mois de l'intervention et suit actuellement un programme de réadaptation et de réhabilitation, s'est félicité le professeur Moutakiallah.

Et d'assurer qu'il s'agit du début d'un processus à même de rendre ce genre de thérapies accessibles à tous, notant que le Maroc est doté de toutes les compétences requises pour assurer les implantations selon les meilleurs standards internationaux.

Pour sa part, le médecin-Colonel, Mohamed Drissi, chef du Service de réanimation cardiovasculaire s'est dit fier d'appartenir à l'équipe médicale ayant effectué cette opération réussie, rappelant qu'il s'agit d'une intervention lourde qui requiert une prise en charge minutieuse préopératoire, au cours de l'opération et post-opératoire. Précisant que l'intervention dure en moyenne 4 heures avec une

anesthésie lourde à haut risque, d'où l'importance d'une surveillance très rapprochée avec un monitoring très élargi, il a relevé que la prise en charge post-opératoire exige une grande expérience pour assurer la gestion des paramètres hémodynamique, neurologique et respiratoire du patient.

De son côté, le médecin-lieutenant-colonel Najat Mouine, chef du Service de cardiologie clinique a relevé que l'assistance ventriculaire gauche permet de récupérer une bonne qualité de vie à la faveur de l'amélioration de la fonction contractile du cœur.

Et de préciser que pour être éligible à cette opération, le patient souffrant qui fait l'objet d'une évaluation pré-chirurgicale et pré-opératoire, doit avoir une bonne fonction ventriculaire droite et une bonne fonction de la valve aortique.

L'assistance ventriculaire gauche exige un bilan pré-opératoire complet, une échographie bien détaillée pour déterminer les paramètres et les diamètres des différentes cavités et la fonction contractile, aussi bien du ventricule droit que du ventricule gauche et un cathétérisme cardiaque (cathétérisme droit) pour déterminer les pressions pulmonaires.

Après l'opération, le patient a besoin de séances de réadaptation et de réhabilitation cardiaques à hauteur de trois à quatre par semaine, des consultations à quelques semaines lors des premiers mois, des anticoagulants pour empêcher la coagulation du sang, des soins réguliers et minutieux au point de sortie du dispositif pour éviter toute infection et lui permettre de mener une vie active.

## Des médecins marocains réalisent à Nouakchott des opérations chirurgicales complexes pour des patients urologiques et rénaux

Des médecins marocains ont réalisé, entre le 23 et le 26 février, des opérations chirurgicales complexes pour des patients urologiques et rénaux à l'Hôpital national de Nouakchott. Ces interventions chirurgicales ont été menées sous la supervision du président de l'Association marocaine d'endourologie (AMEU), Redouane Rabii, dans le cadre de journées médicales organisées à l'initiative de l'AMEU et de l'Hôpital mauritanien. Le chirurgien Redouane Rabii a affirmé que le staff médical marocain composé de chirurgiens, d'une équipe paramédicale et de pharmaciens, a réalisé 15 opérations chirurgicales très complexes, en ayant recours à des techniques modernes pour les cas critiques, tant pour les pathologies urologiques que rénales.

Dans une déclaration à la MAP, mercredi, il a souligné que de telles initiatives visent à partager l'expérience marocaine en la matière avec les médecins mauritaniens, d'autant plus que le Maroc est un pionnier en Afrique du Nord dans l'utilisation de la technique robotique pour les opérations chirurgicales relatives aux voies urinaires. Et d'ajouter que les membres de l'association avaient déjà réalisé des opérations similaires dans des pays africains, tels que le Sénégal, le Gabon, le Congo-Brazzaville et le Cameroun, dans le cadre de la politique du Maroc visant le renforcement de la coopération Sud-Sud.

L'AMEU entend partager son expérience dans ce domaine avec le personnel médical mauritanien et avec d'autres pays africains, étant donné que les nouvelles technologies offrent un meilleur traitement à moindre coût, et que plusieurs pathologies urologiques ne peuvent être soignées qu'à travers ces techniques, a-t-il relevé.

Pour sa part, le médecin Cheikhani Ould Jdoud, chef du service d'urologie à l'Hôpital national de Nouakchott, a affirmé, dans une déclaration similaire, que le staff médical marocain a réalisé des opérations chirurgicales "critiques et complexes" grâce à des techniques chirurgicales très avancées, formulant l'espoir que cette initiative ouvrira la voie à une coopération durable, bénéfique pour le personnel médical mauritanien et les patients.

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

DANS LA PRATIQUE	ORDONNATEUR	PE BAS EN HAUT AVOIR	ROMAINS	RÉCOLTE RUISSEAU	DÉCOLORATION	FIN DE VERBE	CUBE BRODE	VILLE DU MAROC	SUCCESSION
APPDINTE							ARGON FORME D'AVOIR		
PARTIE DU GIBIER			SUCRE	MORCEAU D'ARN		RIEN ACTINIUM			
ATROCITÉ									
FÛT		BLASE		FIN DE CITATION			EN VRAC	EN CORSE	
				HIC J'AI TROUVÉ		AMALGAME PROCHAIN		EFFORT FÉNIBLE PIGE	
PRONOM			EMBALLAGE EN OFF						
					ROULÉ		BALAIS		
TOQUÉ		FROMAGE						EXPERT	
PARTICULE CHARGÉE		QUARTIER DE CAEN	LETTRES DE SCARPA		FIN DE VERBE		LETTRES DE KLIMT	GRECQUE EN VEILLE	
					SPECTACLE				
ÉCHELONNEMENT									

Solution mots flechés d'hier

PROJET	C	AVOIR	HEURE	AMER	REVENIR	É	UNE	F	CONFIN	ATACKE
	C	CONFIDENTIEL								
CONF	N	E	I	G	E	E	O	N	A	
AMAVOT	T	A	G	S	I	R	T	A	K	I
GRUPE	R	E	T	A	N	G	L	Y	S	
	R	A	T	E	P	U	I	S	S	
EN	V	I	P	P	Q	U	E	T	E	
ATTELE	E	F	F	A	R	O	U	C	H	E
	A	N	A	R	O	E	R	O	À	
BOUR	T	E	N	D	U	E	A	N	I	L
ASCOT	I	V	R	E	T	O	L			
	N	O	T	E	R	A	L	I	S	E
ANDRÉ	N	E	U	T	R	A	L	I	S	E

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentakb  
Alain Bouahy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Anika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzaïr

**Service technique**  
Khadja Sabi (Responsable)  
Myriam Rahane  
Khadja Halali  
Mariama Parki  
Elkandoussi Elharrati

**Révision**  
Abdelouassim Warrach

**Secrétariat**  
Aasma Tabba

**Photographe**  
Ahmed Lazaki

**Correspondants**  
Ahmedou El Katib (Ladysone)  
Abdelali Khalid (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouab Saboun  
Khali Benmoussa

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 09 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annonces@libe.ma  
Youssef El Gaba

**Mouna El Youssef**  
Leobna Baghdadli  
Latifa Mounib  
Rkia Att Dahman  
Sihem Zaiter  
Fadwa Chouaki

**44, Avenue des E.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SAFRESS  
Dossier de presse  
130/04

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

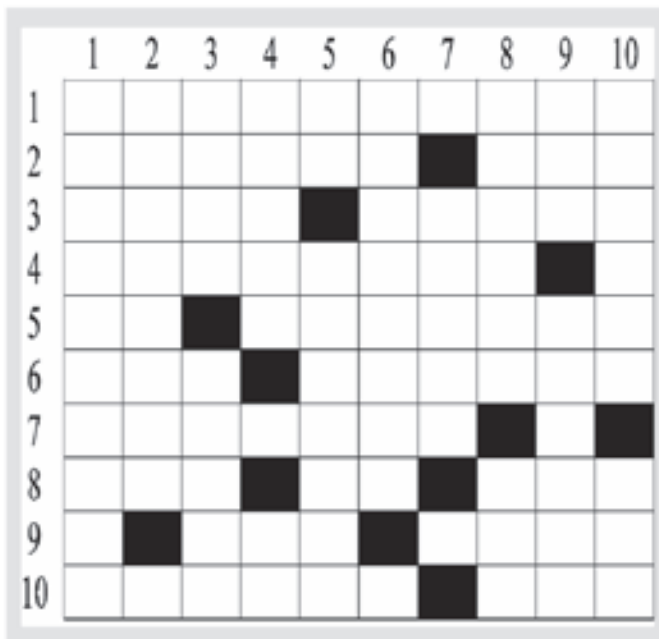
**Libération Maroc**

**المغرب ojb MAROC**

**2017 www.ojb.ma**



## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Machine de très grandes dimensions
- 2- Morfil - Contracté
- 3- Déchiffrer - Tondit
- 4- Feuillées
- 5- Liant - Boum
- 6- Nouveau - Amour divin
- 7- Créateurs
- 8- Vieille colère - Ile de France - Egalité sur damier
- 9- Sans effets - Bout de rame
- 10- Point d'accès - Défini

## VERTICALEMENT

- 1- Nous entamons le troisième
- 2- Nocher des airs
- 3- Maléfice - Retiennent
- 4- Troisième personne - Vieille cité
- 5- Coordonnant - Contenant de l'acide iodhydrique
- 6- Finale
- 7- Respirent donc mieux
- 8- Pièges à poissons - Pieu
- 9- Assassina - Halte
- 10- Ravissement - Possessif

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

		2	6	4			9	1
	5					2		
	1		2	3				8
	6	8			5	9		
9	4			2			7	5
		3	1			8	2	
3		4	8			5		
		5					8	
1	8			7	2	6		

## Moyen

		8		3		2	6	7
1			6	4				8
					4			
	1			5				6
6	5	2		1	9			4
7			4				8	
	9							
4		3	7					9
8	7	1		9	6			

## Difficile

			4	2	7		5	
8						2		
			6		4			
	3						4	
6	7	3		4	2		1	
4							5	
		4		3				
	8							9
3	5	1		8				

## Expert

	5			3				
7					4	5		
		4	6				8	
	3						9	2
2				9				3
9	6							5
	2				1	8		
		7	9					6
				2				7

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

2	4	8	6	1	7	5	3	9
1	5	3	9	8	4	6	2	7
9	7	6	2	5	3	4	1	8
5	8	2	1	7	6	9	4	3
6	1	4	8	3	9	2	7	5
7	3	9	5	4	2	8	6	1
8	2	1	7	6	5	3	9	4
3	9	7	4	2	8	1	5	6
4	6	5	3	9	1	7	8	2

## Moyen

7	8	9	2	6	5	3	4	1
3	1	4	7	9	8	6	5	2
5	6	2	1	3	4	9	7	8
4	2	6	8	7	1	5	3	9
8	7	3	5	4	9	1	2	6
1	9	5	6	2	3	7	8	4
6	5	7	4	1	2	8	9	3
2	3	1	9	8	7	4	6	5
9	4	8	3	5	6	2	1	7

## Difficile

9	7	5	2	1	4	3	6	8
2	6	8	5	7	3	9	4	1
4	1	3	8	9	6	7	5	2
7	9	6	3	8	1	5	2	4
1	3	2	4	5	9	8	7	6
5	8	4	7	6	2	1	3	9
3	2	7	1	4	8	6	9	5
8	4	9	6	3	5	2	1	7
6	5	1	9	2	7	4	8	3

## Expert

6	4	1	3	9	5	2	7	8
5	7	3	6	8	2	1	9	4
9	8	2	4	7	1	3	6	5
8	1	5	9	3	7	4	2	6
4	3	9	2	6	8	7	5	1
2	6	7	1	5	4	8	3	9
3	2	8	5	4	9	6	1	7
7	9	6	8	1	3	5	4	2
1	5	4	7	2	6	9	8	3

# Economie

Artisanat marocain : 19,17 MDH d'exportations vers les pays nordiques en 2024

Les exportations de produits de l'artisanat marocain vers les pays nordiques ont atteint 19,17 millions de dirhams (MDH) en 2024, en hausse de 4% par rapport à 2023, selon le rapport d'analyse Market Intelligence.

Le tapis marocain arrive en tête des produits les plus exportés vers cette région, représentant 35% des exportations, suivi de la "poterie et pierre" (33%) ainsi que des produits de vannerie (6%), indique ce dispositif de veille stratégique par marché et par produit, mis en place par le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'économie sociale et solidaire, et la Maison de l'artisan.

La maroquinerie, le fer forgé, les dinanderies, les couvertures et le bois affichent des parts plus modestes, avec respectivement 3%, 3%, 2%, 2% et 1% des exportations, précise la même source.

Le fait-main suscite l'intérêt des pays nordiques avec 24.000 mentions, principalement sur Facebook, dont 1.800 consacrées spécifiquement au fait-main marocain, rapporte la MAP.

Le rapport souligne également que près de 80% des consommateurs nordiques tiennent compte des critères de durabilité lors de leurs achats en ligne.

En outre, les consommateurs nordiques expriment une satisfaction notable concernant les produits de l'artisanat marocain, avec près de 84% de retours positifs. Les critères principaux de satisfaction se concentrent sur la livraison et le service client des produits achetés.

S'agissant des événements majeurs des pays nordiques, le Salon Habitare en Finlande se distingue en rassemblant des exposants internationaux autour des tendances du mobilier, de la décoration et du design, avec des expositions et des stands thématiques.

Dans le cadre des efforts d'appui et d'accompagnement des opérateurs, le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'économie sociale et solidaire et la Maison de l'artisan ont mis en place un dispositif de Market Intelligence au profit de l'ensemble des acteurs de l'artisanat souhaitant profiter des nouvelles opportunités qu'offre le secteur à travers le monde.

Ce nouveau dispositif de veille stratégique par marché et par produit permet de doter les opérateurs du secteur de l'artisanat d'un certain nombre d'informations et de données pertinentes pour l'élaboration de leurs stratégies marketing et commerciale et stimuler leurs exportations vers les marchés extérieurs.

## Les collectivités territoriales dégagent un excédent de 1,091 MMDH



Selon la Trésorerie générale du Royaume (TGR), l'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2025 a dégagé un excédent global de 1,091 milliard de dirhams (MMDH) contre un excédent global de 986 MDH enregistré un an auparavant.

Dans son récent Bulletin mensuel de statistiques des finances locales (BMSFL), l'institution publique indique que cet excédent tient compte « d'un solde positif de 1 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 986 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde nul dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes ».

L'excédent dégagé au terme du premier mois de l'année en cours « est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2025 », a précisé la Trésorerie générale.

Dans le détail, les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 2,061 MMDH en augmentation de 11,5% par rapport à fin janvier 2024. À titre de rappel, elles étaient ressorties en baisse de 1,2% (1,848 MMDH contre 1,870 MMDH) à fin janvier 2024.

Selon les explications de la TGR, la hausse des recettes à

fin janvier 2025 est justifiée par « l'augmentation de 12,9% des recettes transférées, de 9,7% des recettes gérées par l'Etat et de 10% des recettes gérées par les collectivités territoriales ».

Il est à noter que les recettes fiscales ont atteint 1,768 MDH au cours de la même période, en augmentation de 13% par rapport à leur niveau à fin janvier 2024, suite à la hausse de 21,1% des impôts directs et de 10,6% des impôts indirects.

Rappelons qu'à fin janvier 2024, les recettes fiscales des collectivités territoriales avaient enregistré une baisse de 0,6% (1,565 MMDH contre 1,575 MMDH).

D'après les données recueillies par la Trésorerie, les recettes fiscales ont constitué 85,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2025.

En raison principalement de la hausse de 27,2% des recettes domaniales (+22 MDH), conjuguée à la baisse de 13,4% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-11 MDH), les recettes non fiscales ont atteint pour leur part 293 MMDH. Ce qui correspond à une augmentation de 3,5% par rapport à leur niveau à fin janvier 2024.

En ce qui concerne la répartition des recettes par type

de collectivité territoriale, l'institution affirme que les recettes des communes se sont établies à 1,908 MMDH et ont représenté 92,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2025.

« La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin janvier 2025, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres », a-t-elle fait savoir précisant ainsi que les ressources transférées ont constitué 53,2% des recettes des communes contre 81,8% pour les préfectures.

Quant à la répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région, elle montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,7% de ces recettes, poursuit la TGR précisant que les recettes de la région de Casablanca-Settat (300 MDH) ont représenté 14,5% des recettes globales des collectivités territoriales.

A noter que la région de Rabat-Salé-Kénitra a suivi en second rang avec 13,5% des recettes et que les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab ont représenté 1%.

S'agissant des dépenses ordinaires des collectivités territoriales, les données suggèrent qu'elles « ont atteint 921 MDH, soit une augmen-

tation de 6,8% en raison de la hausse de 7,3% des dépenses de personnel (+60 MDH), conjuguée à la baisse de 2,9% des dépenses des autres biens et services (-1 MDH) et à la stagnation des charges en intérêts de la dette », a expliqué la Trésorerie générale.

Regroupant les excédents des années antérieures et celui de l'année 2025 (1,1 MMDH), « les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 60,2 MMDH au cours de la même période », a indiqué la TGR.

Dans son Bulletin mensuel de statistiques des finances locales, l'institution précise que « ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2025 et non payées » et que le reliquat constitue la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée...).

Soulignons enfin que les communes interviennent pour 61,1% des excédents globaux des collectivités territoriales, comme l'a relevé la TGR.

Alain bouithy

## Risque de change : Nouvelle circulaire en faveur des investisseurs non-résidents

L'Office des changes vient de publier une circulaire portant sur les opérations de couverture contre le risque de change lié aux opérations en capital réalisées par les non-résidents.

Cette nouvelle circulaire introduit un ensemble de mesures visant à offrir davantage de facilités et d'assouplissements en faveur des investisseurs non-résidents, s'inscrivant ainsi dans le prolongement des actions engagées en vue d'accompagner la réforme du régime de change et de renforcer l'attractivité du marché financier national.

Elaborée en concertation avec les différentes parties prenantes, notamment Bank Al-Maghrib et l'Association marocaine des salles de marchés, cette circulaire vise à encadrer les opérations de couverture contre le risque de change lié aux opérations en capital réalisées par les non-résidents, conformément aux dispositions prévues par la réglementation des changes en vigueur.

A cet effet, elle prévoit des mesures avantageuses permettant aux banques et aux investisseurs non-résidents de se doter des instruments

de couverture, leur offrant ainsi la possibilité de mieux se prémunir contre le risque de change.

Cette circulaire, qui complète les dispositions de l'Instruction générale des opérations de change du 02 janvier 2024, définit les opérations de couverture autorisées pour les non-résidents et détermine les conditions générales et les modalités d'exécution de ces opérations. Elle indique également les documents à remettre à la banque préalablement à la souscription du contrat de couverture.

## ONCF: Attribution de marchés d'acquisition de 128 trains pour 29 MMDH

L'Office national des chemins de fer (ONCF) a annoncé, mercredi, avoir finalisé l'attribution des marchés relatifs à son programme d'acquisition de nouveaux trains, pour une enveloppe globale de 29 milliards de dirhams (MMDH), et ce dans le cadre de son nouveau cycle de développement à horizon 2030.

Mené sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ce programme d'acquisition de 168 trains nouvelle génération vise, d'une part, à renouveler la flotte existante de l'ONCF, et d'autre part à accompagner la croissance du trafic ainsi que les projets de développement initiés à l'horizon 2030, notamment l'extension de la ligne à Grande Vitesse de Kénitra à Marrakech, et le développement de nouveaux services ferroviaires de proximité type "RER" dans les principales régions du Royaume, indique l'Office dans une communication sur son site.

L'attribution des marchés d'acquisition de trains intervient à l'issue d'un processus concurrentiel, mené il y a

plus d'une année sous forme d'un dialogue compétitif avec les principaux constructeurs de l'industrie ferroviaire mondiale, poursuit la même source.

Ainsi, trois marchés ont été attribués aux entreprises ayant formulé les offres les mieux disantes et économiquement les plus avantageuses, à savoir le marché relatif à l'acquisition de 18 Trains Grande Vitesse, qui a été attribué au groupement constitué de la société française ALSTOM Transport S.A et d'ALSTOM Railways Maroc, rapporte la MAP.

Le marché relatif à l'acquisition de 40 Trains Intervilles a été octroyé à la société espagnole Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles (CAF), tandis que le marché relatif à l'acquisition de 110 Trains RER (Trains navette rapides et métropolitain), a été attribué à la société sud-coréenne Hyundai Rotem.

Conformément aux exigences de l'ONCF, ces marchés sont assortis d'engagements de compensation industrielle avec le développement d'activités



industrielles au Maroc en accompagnement de l'écosystème industriel ferroviaire national, y compris la mise en place d'une usine locale de fabrication de trains de proximité dans la perspective de développer l'ambition export des trains à moyen et long termes.

Par ailleurs, l'ONCF et les constructeurs choisis vont

conclure des partenariats de maintenance des trains acquis sur une période pluriannuelle. L'attribution de ces marchés a également été accompagnée par la mobilisation de financements très concessionnels par les partenaires des pays d'origine, couvrant l'intégralité du montant des marchés.

L'engagement de l'ONCF

et de ses partenaires retenus permet d'entrevoir de belles perspectives de développement industriel, tout en confortant la place du ferroviaire comme épine dorsale de la mobilité durable, permettant ainsi de contribuer à la réussite de la co-organisation de la Coupe du monde 2030 par le Royaume avec l'Espagne et le Portugal.

## Agadir: Tenue de l'atelier régional sur la décarbonation du secteur industriel

Les travaux de l'atelier régional sur la décarbonation du secteur industriel et le renforcement de l'efficacité énergétique se sont tenus, mercredi à Agadir.

Présidé par le wali de la région de Souss-Massa, gouverneur de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane, Saïd Amzazi, cet atelier vise à permettre aux acteurs économiques de la région de prendre connaissance des solutions existantes pour soutenir les projets de décarbonation et encourager l'adoption de mesures d'efficacité énergétique.

Il s'agit notamment de mécanisme de financement innovants et des dispositifs d'optimisation de la performance éner-

gétique, en vue de contribuer à renforcer la compétitivité des industries exportatrices marocaines, en assurant l'atténuation de leur empreinte carbone et en tirant parti des instruments de compensation carbone.

S'exprimant à cette rencontre, le wali de la région a souligné l'importance pour les entreprises régionales d'investir dans des technologies plus propres et des processus de production plus durables, afin de réduire leurs émissions de carbone et renforcer leur compétitivité sur le marché mondial, rapporte la MAP.

Pour sa part, le directeur général de la Société d'ingénierie énergétique (SIE)

relevant du ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, Ahmed Baroudi, a présenté un exposé sur les solutions proposées par la SIE pour accompagner la décarbonation de l'industrie et renforcer l'efficacité énergétique, mettant en lumière les différentes opportunités de financement spécifiquement conçues pour soutenir cette transition énergétique.

La deuxième partie de cette rencontre a été consacrée à l'analyse des spécificités des secteurs industriels régionaux en matière de consommation énergétique et de leur impact sur la compétitivité.

La rencontre a été également marquée par des interventions des représentants des secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime, des industries de transformation, du tourisme et du textile.

Ont notamment pris part à cet atelier régional, le président du Conseil de la pêche maritime, des industries de transformation, du tourisme et du textile. Karim Achengli, les présidents des Chambres professionnelles, les dirigeants d'entreprises industrielles et touristiques, les acteurs économiques régionaux, et les représentants des services déconcentrés, ainsi que les institutions financières partenaires.

*L'Orchestre de musique andalouse, deux décennies au service de la musique andalouse-marocaine*

## Casablanca envoûtée par la magie de Mohamed Al-Othmani

Une ovation sans fin, des mélodies envoûtantes et une communion rare entre artistes et public : c'est ainsi que s'est déroulée la célébration du 20ème anniversaire de l'Orchestre de musique andalouse-marocaine sous la direction du maestro Mohamed Al-Othmani. Organisée en collaboration avec l'Association "Souira pour le patrimoine culturel", cette soirée d'exception s'est tenue au sein du Complexe culturel Anfa à Casablanca.

Un moment d'émotion pure a marqué la scène lorsque la diva Bahaa Al-Ronda, accompagnée du chœur "Al-Founoun" et d'un ensemble des plus brillants musiciens du pays, a envoûté l'assistance par une prestation où virtuosité et profondeur émotionnelle se mêlaient en une alchimie parfaite. Ce fut une célébration vibrante de l'héritage andalou-marocain, rendant hommage au parcours du maestro Al-Othmani, dont le projet artistique ambitieux vise à faire rayonner ce patrimoine à travers le monde.

Le nom de Mohamed Al-Othmani résonne bien au-delà des frontières du Royaume. Depuis deux décennies, il sillonne les capitales du monde – de New York à Paris, en passant par Los Angeles, Berlin, Le Caire et Damas – avec une mission : faire découvrir et préserver la richesse de la musique andalouse-marocaine. A travers ses compositions, il inscrit son art dans la continuité d'une tradition séculaire



tout en lui insufflant une modernité maîtrisée.

Parmi ses œuvres marquantes figurent «La musique andalouse marocaine et algérienne», fruit d'une collaboration avec Mme Nawal Qadiri d'Algérie, ainsi que «Nuba Al-Istihlal : Mélodies et figures», inspirée des récits du cheikh Haj Abdel Rahim Al-Othmani. Dans cette lignée, un nouvel ouvrage destiné aux passionnés et aux chercheurs est en préparation : «Les précieuses mayazines de la musique andalouse», une somme qui promet d'enrichir le répertoire de

référence de cet art ancestral.

La musique du maestro Al-Othmani ne se limite pas aux salles de concert. Il a su graver son empreinte à travers une discographie raffinée, dont les albums «Méditations soufies aux mélodies andalouses» et «Passion andalouse» offrent une immersion dans la délicatesse et la spiritualité de la musique andalouse (dite Al-Ala). Son travail de recherche et d'archivage se poursuit avec le projet ambitieux «Anthologie de l'Orchestre Al-Othmani pour l'archivage de la musique Al-Ala au Maroc», en collaboration avec l'ar-

tiste Fayçal Benhaddou. Cette anthologie se veut un véritable trésor pour les générations futures, rassemblant un patrimoine musical d'une richesse inestimable.

L'un des apports les plus novateurs de Mohamed Al-Othmani réside dans son arrangement orchestral du rythme Darj Al-Istihlal, une prouesse saluée par des figures emblématiques telles que le maestro Naaman Lahlou et l'oudiste de renommée mondiale Nasser Shamma. Encouragé par ces reconnaissances, il s'est perfectionné dans l'étude de l'harmonie musicale, décrochant récemment un diplôme dans cette discipline.

Cette soirée, placée sous le signe du partage et de la transmission, s'est achevée par une performance magistrale intitulée «Voyage dans le mode Saïka», une traversée des genres où se mêlaient les influences andalouses, grenadines et populaires. Le public, venu de toutes les régions du Maroc, s'est levé d'une seule voix pour acclamer le maestro et ses musiciens, témoignant ainsi de la vitalité et de l'impact de cet art ancestral. Enfin, un hommage appuyé a été rendu aux journalistes ayant couvert l'événement, au comité d'organisation ainsi qu'au public fervent qui, par sa présence et son enthousiasme, prouve que la musique andalouse-marocaine demeure un pilier essentiel du patrimoine artistique national et international.

A.A

## Projection en avant-première du long métrage "Les évadés de Tindouf"

L'avant-première du long métrage "Les évadés de Tindouf", de son réalisateur, l'écrivain et journaliste Abdelhak Najib, a été projetée, mercredi, au cinéma Renaissance de Rabat.

Le film retrace des histoires humaines qui dénoncent les atrocités commises par le "Polisario" contre les séquestrés marocains dans les camps de Tindouf, au Sud-ouest de l'Algérie, et les tentatives de ces derniers pour fuir ces geôles et regagner la mère patrie.

Le synopsis du film raconte l'histoire de cinq protagonistes (trois hommes et deux femmes) ayant réussi à prendre la fuite des camps de Tindouf pour se retrouver dans un désert, mais par la volonté de regagner le Maroc. Bravant toutes les difficultés, les dangers et les épreuves que cela implique, les cinq évadés ont réussi, vaillamment, à concrétiser un rêve après plu-

sieurs décennies de séquestration.

Dans une déclaration à la MAP, Abdelhak Najib a souligné que le film "Les évadés de Tindouf" jette la lumière sur des histoires humaines reflétant la résilience des Marocains dans les camps de Tindouf et leur attachement à la mère patrie, notant que le but de cette œuvre cinématographique est de révéler au grand jour les différentes formes de tortures subies par ces Marocains pendant plusieurs décennies dans les geôles du "Polisario", soutenu par l'Algérie.

Abdelhak Najib, également scénariste du film, a ajouté que ce long métrage constitue un engagement dans le processus de plaidoyer en faveur de la question du Sahara marocain, qui vit sous le rythme d'un dynamisme exceptionnel sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

De son côté, l'acteur Driss Roukhe a précisé que ce film incarne la forte im-

plication des artistes marocains dans la défense de l'intégrité territoriale du Royaume et de la marocanité du Sahara.

Le film relate les histoires de Marocains épuisés psychologiquement et physiquement ayant été victimes de différentes formes de tortures commises par le "Polisario", a précisé M. Roukhe, notant qu'à travers leurs histoires authentiques, "nous révélons au monde les atrocités de cette milice et mettons en avant la capacité des Marocains à rester unis".

Outre Driss Roukhe et Abdelhak Najib, ce film met en scène un casting talentueux composé de Mohamed Choubi, Kamal Haimoud, Yassine Abdelkader, Mohcine Mountaki, Mohamed Simoka, Karim Oujil, Imane Kendili et Aliaa Bencheikh.

A noter que le staff du film prévoit une tournée africaine pour projeter le

film à partir du début avril prochain dans plusieurs capitales africaines, notamment Dakar (Sénégal), Lomé (Togo), Abidjan (Côte d'Ivoire), Kigali (Rwanda) et Accra (Ghana).

Une tournée similaire en Espagne et dans certains pays d'Amérique latine est également envisagée, le but étant de révéler au grand jour les violations des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf et de faire connaître la justesse de la cause nationale du Royaume.

En plus de ces deux tournées, cet opus participera également à plusieurs festivals de cinéma internationaux. Jusqu'à l'instant, le film, disponible en 5 langues (arabe, française, anglaise, allemande et italienne), a été sélectionné dans 12 festivals internationaux, dont le Festival international du film de Dublin et le Festival international du film de la mer Rouge.

# Présentation à Rabat de l'ouvrage "Du tiers-monde au Sud mondialisé" de Fathallah Oualalou

L'ouvrage "Du tiers-monde au Sud mondialisé" de l'intellectuel et homme politique marocain, Fathallah Oualalou, a été présenté, mercredi, à la Faculté Des Sciences juridiques, économiques Et sociales Agdal-Rabat, en présence d'une pléiade d'universitaires, de chercheurs, d'étudiants et de personnalités du monde de l'édition et de la politique.

Dans cet ouvrage écrit en arabe, l'auteur propose une réflexion multidimensionnelle sur les questions historiques et de développement propres au Sud global, mettant l'accent sur les conséquences politiques et sociales des transformations récentes, tout en analysant le concept de "Sud mondialisé".

Le livre met également en lumière les mutations économiques et politiques qu'ont connus les pays en développement au cours des dernières décennies, et présente les effets de la mondialisation sur leur processus de développement et leur indépendance économique.

Dans une allocution de circonstance, M. Oualalou a souligné que le "Sud mondialisé" s'est imposé comme concept au cours des dernières années, notamment au regard des évolutions géopolitiques internationales, précisant que les pays du

Sud aspirent, à leur tour, à exprimer leurs positions sur les plans politique, économique et stratégique.

Il a, en outre, expliqué que l'ouvrage revient sur la naissance du concept du Sud, qui a débuté dans les années 1920 avec l'émergence des mouvements nationaux, dont le Mouvement national marocain, dans le contexte de l'après-Première Guerre mondiale.

"C'est à cette époque qu'est né le concept de Sud, avant d'être conforté dans les années 1950 à la suite de la conférence de Bandung", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, l'auteur a indiqué que "les secousses du XXI<sup>e</sup> siècle ont permis un nouveau bond conceptuel du Sud, dans une mondialisation renouvelée, notamment avec l'essor de la Chine et le renouveau des pays en développement, notant que le "Sud mondialisé", malgré sa diversité, cherche ainsi à priver le Nord de son monopole dans la gestion et la définition de la mondialisation.

De son côté, le président du Département de droit public et de sciences politiques à la FSJES-Agdal (Rabat), Jaouad Nouhi, a souligné que l'ouvrage aborde des problématiques qui s'étendent sur plus d'un siècle, jusqu'aux grands bouleversements mondiaux récents.



Il a ajouté que cet ouvrage illustre les grandes causes défendues par l'auteur, notamment le passage de la notion de "pays du tiers-monde" à celle de "Sud mondialisé", la conceptualisation de cette notion et ses perspectives, ainsi que le rôle du Maroc au sein de cet ordre mondial en tant que pays aspirant à participer aux transformations en cours.

Il a également expliqué que cette rencontre visait à faire découvrir l'ouvrage aux nouvelles générations de chercheurs, tout en rendant hommage à M. Oualalou, dont l'important parcours mêle recherche académique et engagement pratique.

M. Oualalou a exercé diverses fonctions, dont celle de ministre de l'Economie et des Finances, de maire de Rabat, de président du groupe parlementaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), ainsi que de président du Cercle des économistes arabes.

Il est l'auteur de plusieurs publications, en arabe et en français, portant sur la théorie économique, la politique financière, l'espace euro-méditerranéen et les relations économiques internationales. Parmi celles-ci figurent "Introduction aux études économiques", "Répartition des revenus, monnaie et crédit", "L'économie arabe et la Communauté économique", "Les défis de la mondialisation de l'économie et de la technologie" ou encore "Le projet maghrébin et le partenariat méditerranéen".

Cette rencontre a offert à l'assistance l'opportunité d'échanger avec M. Oualalou et de découvrir son parcours inspirant, forgé au fil des années par son dévouement et son apport au savoir.

# Inauguration du Musée Al Batha des arts islamiques après sa restauration

Le Musée Al Batha des arts islamiques La a été inauguré, mercredi à Fès, après l'achèvement des travaux de restauration, lancés en 2019 par SM le Roi Mohammed VI dans le cadre du projet de réhabilitation et de valorisation de la médina de Fès.

Ce musée, dont l'inauguration s'est déroulée en présence du président de la Fondation nationale des musées, Mehdi Qotbi, du wali de la région de Fès-Meknès, gouverneur de la préfecture de Fès, Mouaad Jamai, du président du conseil régional de Fès-Meknès, Abdelouahed El Ansari, du président de l'Université euro-méditerranéenne de Fès, Mustapha Bousmina, ainsi que d'autres personnalités, est l'un des plus anciens et des plus prestigieux musées du Maroc.

A cette occasion, une exposition a été inaugurée, permettant au public de découvrir des documents historiques illustrant les différentes dynasties qui se sont succédé au Maroc depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, tout en retraçant les grands événements et moments marquants de l'histoire nationale.

Dans une déclaration à la MAP, Mehdi Qotbi a souligné que ce musée "exceptionnel" et "fascinant", ouvert après sa restauration grâce à une initiative Royale, contribuera à renforcer l'offre culturelle et touristique du Maroc et de Fès,

une ville au patrimoine historique exceptionnel.

Il a ajouté que le Musée des arts islamiques d'Al Batha donnera une image splendide d'un islam de tolérance et de coexistence, mettant en avant l'harmonie et le vivre-ensemble qui unissent les communautés musulmane, juive et chrétienne au Maroc.

M. Qotbi a insisté sur le fait que le Maroc est un modèle de tolérance, de respect et de coexistence interreligieuse, dans un monde en pleine mutation et traversé par de nombreuses incompréhensions.

De son côté, Abdelaziz Idrissi, chef du département des musées à la Fondation nationale des musées et chargé de l'exposition inaugurale, a souligné que le musée, qui s'étend sur une superficie totale de 7,500 m<sup>2</sup>, représente une réalisation majeure de la Fondation qui va contribuer à mettre en lumière la richesse culturelle marocaine à travers un parcours historique et thématique structuré.

M. Idrissi a précisé que le musée propose aux visiteurs une collection muséale d'une grande valeur, exposée pour la première fois, et qui peut rivaliser avec les plus prestigieuses collections dédiées à l'histoire de la civilisation islamique en Méditerranée.

Parmi les pièces exposées figurent des

documents retraçant l'histoire de l'écriture au Maroc et l'évolution de la calligraphie arabe, ainsi que des objets emblématiques tels que le minbar "Adouate Al Andalou", l'un des rares dans le monde islamique, a-t-il poursuivi, précisant que l'exposition met également en avant le rôle du Maroc dans l'essor intellectuel et culturel du monde médiéval.

M. Idrissi a relevé que la collection du musée couvre les différentes périodes de l'histoire marocaine, depuis l'ère préislamique, la fondation de l'Etat islamique à Fès, les dynasties successives jusqu'à la dynastie alaouite, ajoutant que l'exposition aborde également des thèmes liés aux modes de vie et aux spécificités culturelles marocaines.

Un espace spécial est dédié à la ville de Fès, mettant en avant son rôle historique et son apport à la diffusion du savoir et à la culture marocaine à travers les siècles, a-t-il affirmé.

De son côté, le conservateur du musée, Alaa Fechtali, a noté que la restauration du Musée Al Batha a été menée sous la supervision de la Fondation nationale des musées et l'Agence pour le développement et la réhabilitation de Fès, dans le respect de l'authenticité architecturale et historique du site.

Il a également mis l'accent sur l'histoire du musée, qui était au départ un pa-

lais construit sous le règne du Sultan Moulay Hassan Ier entre 1873 et 1894, en tant que résidence estivale et lieu de réception des dignitaires. Son achèvement et son embellissement ont été réalisés par le Sultan Moulay Abdelaziz en 1897.

L'inauguration du musée a été marquée par la présence de plusieurs personnalités culturelles de renom, dont les physiciens Alain Aspect et Serge Haroche, tous deux lauréats du Prix Nobel de physique.

Dans ce contexte, Serge Haroche, né au Maroc, a exprimé sa profonde joie de visiter ce musée, mettant en avant l'importance de son exposition sur l'histoire du Maroc et ses relations avec l'Espagne et le Portugal.

Il a ajouté que le musée offre une opportunité exceptionnelle d'explorer les échanges culturels entre les civilisations préislamiques et islamiques, notant que le Maroc constitue un modèle unique et exceptionnel de coexistence et de tolérance interreligieuse.

De son côté, Alain Aspect a fait part de sa fierté de visiter le Musée Al Batha des arts islamiques, saluant la qualité des explications fournies par les experts sur les trésors culturels que renferme ce lieu d'exception. Il a également exprimé son admiration pour la vision culturelle du Royaume.

## Vingtième chapitre

Le lendemain, il la trouva pâle au point de lui faire une vive peine. Elle lui dit de la fenêtre de la volière :

- Ne nous faisons point illusion, cher ami ; comme il y a du péché dans notre amitié, je ne doute pas qu'il ne nous arrive malheur. Vous serez découvert en cherchant à prendre la fuite, et perdu à jamais, si ce n'est pis ; toutefois il faut satisfaire à la prudence humaine, elle nous ordonne de tout tenter. Il vous faut pour descendre en dehors de la grosse tour une corde solide de plus de deux cents pieds de longueur. Quelques soins que je me donne depuis que je sais le projet de la duchesse, je n'ai pu me procurer que des cordes formant à peine ensemble une cinquantaine de pieds. Par un ordre du jour du gouverneur, toutes les cordes que l'on voit dans la forteresse sont brûlées, et tous les soirs on enlève les cordes des puits, si faibles d'ailleurs que souvent elles cassent en remontant leur léger fardeau. Mais priez Dieu qu'il me pardonne, je trahis mon père, et je travaille, fille dénaturée, à lui donner un chagrin mortel. Priez Dieu pour moi, et si votre vie est sauvée, faites le vœu d'en consacrer tous les instants à sa gloire.

Voici une idée qui m'est venue ; dans huit jours je sortirai de la citadelle pour assister aux noces d'une des sœurs du marquis Crescenzi. Je rentrerai le soir comme il est convenable, mais je ferai tout au monde pour ne rentrer que fort tard, et peut-être Barbone n'osera-t-il pas m'examiner de trop près. À cette noce de la sœur du marquis se trouveront les plus grandes dames de la cour, et sans doute madame Sanseverina. Au nom de Dieu faites qu'une de ces dames me remette un paquet de cordes bien serrées, pas trop grosses, et réduites au plus petit volume. Dussé-je m'exposer à mille morts, j'emploierai les moyens même les plus dangereux pour introduire ce paquet de cordes dans la citadelle, au mépris, hélas ! de tous mes devoirs. Si mon père en a connaissance je ne vous reverrai jamais ; mais quelle que soit la destinée qui m'attend, je serai heureuse dans les bornes d'une amitié de sœur si je puis contribuer à vous sauver.

Le soir même, par la correspondance de nuit au moyen de la lampe, Fabrice donna avis à la duchesse de l'occasion unique qu'il y aurait de faire entrer dans la citadelle une quantité de cordes suffisante. Mais il la suppliait de garder le secret même envers le comte, ce qui parut bizarre. Il est fou, pensa la duchesse, la prison l'a changé, il prend les choses au tragique. Le lendemain, une balle de plomb, lancée par le frondeur, apporta au prisonnier l'annonce du plus grand péril possible : la personne qui se chargeait de faire entrer les cordes, lui disait-on, lui savait positivement et exactement la vie. Fabrice se hâta de donner cette nouvelle à Clélia. Cette balle de plomb apportait aussi à Fabrice une vue fort exacte du mur du couchant par lequel il devait descendre du haut de la grosse tour dans l'espace compris entre les bastions de ce lieu, il était assez facile ensuite de se sauver, les remparts n'ayant que vingt-trois pieds de haut et étant assez négligemment gardés. Sur le revers du plan était écrit d'une petite écriture fine un sonnet magnifique : une âme généreuse exhortait Fabrice à prendre la fuite, et à ne pas laisser avilir son âme et dépérir son corps par



les onze années de captivité qu'il avait encore à subir.

Ici un détail nécessaire et qui explique en partie le courage qu'eut la duchesse de conseiller à Fabrice une fuite si dangereuse, nous oblige d'interrompre pour un instant l'histoire de cette entreprise hardie.

Comme tous les partis qui ne sont point au pouvoir, le parti Raversi n'était pas fort uni. Le chevalier Riscara détestait le fiscal Rassi qu'il accusait de lui avoir fait perdre un procès important dans lequel, à la vérité, lui Riscara avait tort. Par Riscara, le prince reçut un avis anonyme qui l'avertissait qu'une expédition de la sentence de Fabrice avait été adressée officiellement au gouverneur de la citadelle. La marquise Raversi, cet habile chef de parti, fut excessivement contrariée de cette fausse démarche, et en fit aussitôt donner avis à son ami, le fiscal général ; elle trouvait fort simple qu'il voulût tirer quelque chose du ministre Mosca, tant que Mosca était au pouvoir. Rassi se présenta intrépidement au palais, pensant bien qu'il en serait quitte pour quelques coups de pieds ; le prince ne pouvait se passer d'un juriconsulte habile, et Rassi avait fait exiler comme libéraux un juge et un avocat, les seuls hommes du pays qui eussent pu prendre sa place.

Le prince hors de lui le chargea d'injures et avançait sur lui pour le battre.

- Eh bien ! c'est une distraction de com-

mis, répondit Rassi du plus grand sang-froid ; la chose est prescrite par la loi, elle aurait dû être faite le lendemain de l'écrou du sieur del Dongo à la citadelle. Le commis plein de zèle a cru avoir fait un oubli, et m'aura fait signer la lettre d'envoi comme une chose de forme.

- Et tu prétends me faire croire des men songes aussi mal bâtis ? s'écria le prince furieux ; dis plutôt que tu t'es vendu à ce fripon de Mosca, et c'est pour cela qu'il t'a donné la croix. Mais parbleu, tu n'en seras pas quitte pour des coups : je te ferai mettre en jugement, je te révoquerai honteusement.

- Je vous défie de me faire mettre en jugement ! répondit Rassi avec assurance ; il savait que c'était un sûr moyen de calmer le prince : la loi est pour moi, et vous n'avez pas un second Rassi pour savoir l'éluder. Vous ne me révoquerez pas, parce qu'il est des moments où votre caractère est sévère ; vous avez soif de sang alors, mais en même temps vous tenez à conserver l'estime des Italiens raisonnables ; cette estime est un sine qua non pour votre ambition. Enfin, vous me rappellerez au premier acte de sévérité dont votre caractère vous fera un besoin, et, comme à l'ordinaire, je vous procurerai une sentence bien régulière rendue par des juges timides et assez honnêtes gens, et qui satisfera vos passions. Trouvez un autre homme dans vos états aussi utile

que moi !

Cela dit, Rassi s'enfuit ; il en avait été quitte pour un coup de règle bien appliqué et cinq ou six coups de pied. En sortant du palais, il partit pour sa terre de Riva ; il avait quelque crainte d'un coup de poignard dans le premier mouvement de colère, mais il ne doutait pas non plus qu'avant quinze jours un courrier ne le rappelât dans la capitale. Il employa le temps qu'il passa à la campagne à organiser un moyen de correspondance sûr avec le comte Mosca ; il était amoureux fou du titre de baron, et pensait que le prince faisait trop de cas de cette chose jadis sublime, la noblesse, pour la lui conférer jamais ; tandis que le comte, très-fier de sa naissance, n'estimait que la noblesse prouvée par des titres avant l'an 1400.

Le fiscal général ne s'était point trompé dans ses prévisions : il y avait à peine huit jours qu'il était à sa terre, lorsqu'un ami du prince, qui y vint par hasard, lui conseilla de retourner à Parme sans délai ; le prince le reçut en riant, prit ensuite un air fort sérieux, et lui fit jurer sur l'Évangile qu'il garderait le secret sur ce qu'il allait lui confier ; Rassi jura d'un grand sérieux, et le prince, l'œil enflammé de haine, s'écria qu'il ne serait pas le maître chez lui tant que Fabrice del Dongo serait en vie.

- Je ne puis, ajouta-t-il, ni chasser la duchesse ni souffrir sa présence ; ses regards me bravent et m'empêchent de vivre.

Après avoir laissé le prince s'expliquer bien au long, lui, Rassi, jouant l'extrême embarras, s'écria enfin :

- Votre Altesse sera obéie, sans doute, mais la chose est d'une horrible difficulté ; il n'y a pas d'apparence de condamner un del Dongo à mort pour le meurtrier d'un Giletti ; c'est déjà un tour de force étonnant que d'avoir tiré de cela douze années de citadelle. De plus, je soupçonne la duchesse d'avoir découvert trois des paysans qui travaillaient à la fouille de Sanguigna, et qui se trouvaient hors du fossé au moment où ce brigand de Giletti attaqua del Dongo.

- Et où sont ces témoins ? dit le prince irrité.

- Cachés en Piémont, je suppose. Il faudrait une conspiration contre la vie de Votre Altesse...

- Ce moyen a ses dangers, dit le prince, cela fait songer à la chose.

- Mais pourtant, dit Rassi avec une feinte innocence, voilà tout mon arsenal officiel.

- Reste le poison...

- Mais qui le donnera ? Sera-ce cet imbecille de Conti ?

- Mais, à ce qu'on dit, ce ne serait pas son coup d'essai...

- Il faudrait le mettre en colère, reprit Rassi ; et d'ailleurs, lorsqu'il expédia le capitaine, il n'avait pas trente ans, et il était amoureux et infiniment moins pusillanime que de nos jours. Sans doute, tout doit céder à la raison d'État ; mais, ainsi pris au dépourvu et à la première vue, je ne vois, pour exécuter les ordres du souverain, qu'un nommé Barbone, commis-greffier de la prison, et que le sieur del Dongo renversa d'un soufflet le jour qu'il y entra.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
Direction Régionale de l'Agriculture de Souss-Massa  
Direction Provinciale de l'Agriculture de Tiznit  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
N°04/2025/DPA/TZ/SAHA  
(SEANCE PUBLIQUE)  
(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Mardi 25 Mars 2025 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Assistance technique pour les travaux topographiques relatifs à la

construction de 70 km de pistes rurales, à travers la province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 19.000,00 (Dix-neuf mille dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 992.400,00 (Neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent dix dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2.22.431 du

15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent :  
- Déposer par voie électronique, conformément à l'article 9 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation. Les Qualifications minimales requises pour les entreprises sont :  
Les concurrents installés au Maroc doivent fournir en outre le dossier technique une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément - domaine d'activité : D4.  
N° 1042/PA

**Avis rectificatif n°01 de l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 10 /2025/DGRID**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le Directeur de l'office régional de mise en valeur Agricole du Tadla à Fquih Ben Salah porte à la connaissance du public que les bordereaux des prix de l'appel d'offres n°10/2025/DGRID du 07/03/2025, qui a pour objet : Travaux de génie civil et d'équipement des Prises Bernes et Prises Propriétés, y compris fourniture et pose de conduites de raccordement au niveau du réseau d'irrigation du Secteur 09-Lot 1 pour une superficie de 1842 Ha et LOT 2 pour une superficie de 1363 Ha, publié dans les journaux Libération n°10433 du 10 février 2025. Al Ittihad al Ichtraki n°13 961 du 10 février 2025 et inséré dans le portail marocain des marchés public en date du 13/02/2025, n'inclut pas les postes des prix applicable.

Par conséquent, les concurrents intéressés peuvent télécharger le nouveau l'appel d'offres rectifié et disponible au portail des marchés de l'État [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), ou de le retirer au bureau administratif et marchés relevant du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage de FORMVA du Tadla à Fquih ben Salah.

N° 1045/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Préfecture d'Essaouira  
Conseil de la Préfecture d'Essaouira

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N° 03/2025/BP**

Le 25/03/2025 à 10H00, il sera procédé à la salle de réunion au Conseil de la Province d'Essaouira, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour :  
**TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES RUE ZERKOUNI A L'ANCIENNE MEDINA D'ESSAOUIRA.**

Le dossier d'appel d'offres national doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre vingt seize mille Dirhams (96 000,00 Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : Quatre millions huit cent six mille cent vingt Dirhams (4 806 120,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Le dossier technique doit comprendre :  
L'original ou copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément délivré par le Ministère chargé de l'équipement dans le domaine d'activité.

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
2 : Restauration du patrimoine bâti et sites historiques	23 : travaux de restauration de fortification ancienne	3

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 10 du règlement de consultation.

N° 1046/PA

ROYAUME DU MAROC  
وزارة الاقتصاد والمالية والتمويل  
Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement Rural et des Sites et Patrimoine  
Direction Régionale de l'Agriculture de Souss-Massa  
Direction Provinciale de l'Agriculture de Tiznit

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N° 03/2025/DPA/TZ/SAHA**  
(SEANCE PUBLIQUE)  
(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Lundi 24 Mars 2025 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : **Contrôle de qualité relative aux Travaux de construction et aménagement des pistes rurales à travers la Préfecture de Tiznit.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 17.000,00 (Dix-sept mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 955.000,00 (Neuf cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent :  
- Déposer par voie électronique, conformément à l'article 9 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation. Les Qualifications minimales requises pour les entreprises sont :  
\* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Activités	Qualifications	Catégorie minimale
CONTROLE QUALITE	CQ 3	2
	CQ 7	2

N° 1043/PA

ROYAUME DU MAROC  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Direction Provinciale de l'Éducation et de la Formation de Tiznit

**AVIS DES CONSULTATIONS ARCHITECTURALES OUVERTES**  
**N° 01, 02, 03, 04, 05, 06/CA/2025**

**Séance publique**

Le 24 Mars 2025 à partir de 10 h00min du matin, il sera procédé au bureau du chef de service des constructions, de l'équipement et du patrimoine relevant de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales ouvertes suivantes :

C.A.N°	OBJET DE LA CONSULTATION	BUDGET PREVISIONNEL MAJORSÉ HT
01CA/2025	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUivi DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE ÉQUATEM A LA COMMUNE D'IZNAOUCHE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	6 316 740,00 DH
02CA/2025	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUivi DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE MOUCHE AT OUARZAZATE A LA COMMUNE DE SROUC - PROVINCE D'OUARZAZATE.	6 316 740,00 DH
03CA/2025	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUivi DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AL AMAL A LA COMMUNE DE TAZENAOUCHE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	6.262.704,00 DH
04CA/2025	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUivi DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LYCEE COLLEGIAT ABISALAM A LA COMMUNE DE OUARZAZATE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	7.688.000,00 DH
05CA/2025	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUivi DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE TOUJRAL A LA COMMUNE DE JORJEM NOUNSAL - PROVINCE D'OUARZAZATE.	2 600 000,00 DH
06CA/2025	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUivi DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 06 ESPACES PRESCOLAIRES, D'EXTENSION ET DE MISE A NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE DANS LES DIVERSES COMMUNES - PROVINCE D'OUARZAZATE.	3.309.200,00 DH

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103,104 et 105 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent déposer leurs dossiers conformément aux dispositions des article 105 et 135 du décret n°2-22-431 précité, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 04 Hja 1444 (23/06/2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission des appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1044/PA

**FIDUCIAIRE**  
AL MOUAHIDINE,  
149 AVENUE  
LALLA YACOUT 6EME  
ETAGE BUREAU  
183-184 Casablanca  
Tél : 0661972209

Constitution de la Sa Atlas MANPOWER SARL - Il a été établi les statuts d'une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATLAS MANPOWER SARL  
Objet : AUTRES SERVICES PERSONNELS

Siège social : 13 Bd Grande Ceinture Quartier Al Moustakbal Etage 01 Appt 01 H.M Casablanca

Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution

Capital social : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS chacune souscrites et libérées  
Mr Salah Harmach : 750 Parts sociales  
Mme Fatima Ez Zahra EZ ZAOUDI : 250 Parts sociales

Total des Parts : 1000 Parts sociales  
Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre

Gérance : La société a nommé Mr Salah Harmach comme gérant de la société.

Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Casablanca sous le n° 664163.

N° 1223/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE DE SALE  
COMMUNE AMEUR  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE SUR OFFRES  
DE PRIX N° 03 / 2025  
Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Le 12/03/2025 à 11Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion De la commune d'ameur sis à

beahma route azouzi ,à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à : L'achat d'article de sport au profit de la commune d'AMEUR .

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 95 760.00 dhs ( Quatre vingt quinze Mille sept cent soixante dirhams, TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1800.00 dhs (Mille huit cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 , 32 , 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 et 11 du règlement de la consultation.

N° 1049/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
REGION GUELMIM  
OUED NOUN  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE SIDI IFNI  
APPEL D'OFFRE  
OUVERT SUR OFFRE  
DES PRIX

N° : 04 / 2025 / EXP-IFNI  
SEANCE PUBLIQUE  
Le 24/03/2025 à 11H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direc-

tion DE SIDI IFNI Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix concernant :

OBJET : PRESTATION DE RESTAURATION ET HERBERGEMENT AU PROFIT DES PARTICIPANTS AUX SESSIONS DE FORMATION ORGANISEES PAR LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI RELEVANT DE L'AREF-GON.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 29000.00 DH TTC (VINGT NEUF MILLE DH TTC)

L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 85360.00 DH TTC (Huit cent cinquante-trois mille six cent DH et 00 centimes).

MAX : 1475760.00 DH TTC (UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DH ET 00 CENTIMES TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4, 13 et 14 du règlement de la consultation.

N° 1050/PA

Royaume Du Maroc  
Ministre de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports  
Académie Régionale d'Education et de Formation -

Région Marrakech Safi  
Direction Provinciale d'ALHAOUZ  
Service Des Affaires Administratives Et Financières,  
Des Constructions,  
Des Equipements Et Du Patrimoine  
Bureau Des Marchés  
Appel d'offres ouvert national «sur offres de prix» N°02/INV/2025

Le 24/03/2025, à 10h00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à L'appel d'offres ouvert national «sur offres de prix» a pour objet Etude Technique de 12 établissements pionniers et Suivi d'aménagement de 22 établissements pionniers relevant de la direction provinciale AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à : 6 000.00 Dhs (Six Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 312 000,00 DH TTC (Trois Cent Douze Mille Dirhams 00 cts TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 1051/PA

Caisse Nationale de Sécurité Sociale  
Direction Régionale Orient  
Avis d' Appel d'Offres Ouvert n° 04/2025

Le Lundi 24 mars 2025 à 10 heures 00mn, il sera procédé, à la Direction Régionale de la CNSS Orient, dans la salle des réunions, sis à Angle Bd Echouhadaa Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 04/2025, pour l'acquisition et l'installation des climatiseurs, extincteurs et système redondance pour la Direction Régionale Orient en 03 lots distincts :

Lot N°1 : Climatiseurs  
Lot N°2 : Extincteurs  
Lot N°3 : Système redondance

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot N°1 : Climatiseurs - 157 800.00 dhs TTC (Cent cinquante sept mille huit cent dirhams toutes taxes comprises).

Lot N°2 : Extincteurs - 13 440.00 dhs TTC (Treize mille quatre cent quarante dirhams toutes taxes com-

prises).  
Lot N°3 : Système redondance - 239 040.00 dhs TTC (Deux Cent trente neuf mille quarante dirhams toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :  
Lot N°1 : Climatiseurs : 3 150.00 dhs (Trois mille cent cinquante dirhams).

Lot N°2 : Extincteurs : 260.00 dhs (Deux cent soixante dirhams).

Lot N°3 : Système redondance : 4 700.00 dhs (Quatre mille sept cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 8 du règlement de la consultation.

Les documentations techniques exigés par le règlement de consultation dans l'article N°09 doivent être déposés dans le Bureau Moyens Généraux / Division Ressources de la Direction Régionale de la CNSS Orient, sis à Boulevard Echouhadaa, Oujda, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis : est ce avant - Le Vendredi 21 Mars 2025 à 14.00 -

N° 1052/PA

**إعلان**  
عن تأجيل مباراة لتوظيف ثلاث (03) ملحقين من الدرجة الثالثة وثلثي واحد (01) من الدرجة الرابعة

يعلن رئيس المجلس العمومي للتزامة عن تأجيل مباراة لتوظيف ثلاث (03) ملحقين من الدرجة الثالثة وثلثي واحد من الدرجة الرابعة التي كانت مقررا يوم 30 مارس 2025 إلى يوم الأحد 06 أبريل 2025.

يرجى عدم نقابا لشاقي بشأنها والتخصصات المطلوبة وفق الجدول التالي:

الدرجة	التخصص المطلوبة	عدد المتقدمين
02	دبلوم التلي التخصص العلوم من طرف إحدى مؤسسات التكوين التي المعتمدة طبقا للتعليم رقم 2.86.325 بتاريخ 9 جمان الأول 1407 (9 يناير 1967)	02
01	تلي من الدرجة الثالثة تلي متخصص في الهندسة المدنية تلي متخصص في تنمية المعلومات	01
01	دبلوم تلي العلوم من طرف إحدى مؤسسات التكوين التي المعتمدة طبقا للتعليم رقم 2.86.325 بتاريخ 9 جمان الأول 1407 (9 يناير 1967) من نظام عام مؤسسات التكوين التي أو إحدى الشهادات المعادل لها الدرجة بقرار الوزير للشعب لدى رئيس الحكومة للتكف بالوظيفة العمومية وتحديد الأداة طبقا للتعليمات رقم 1.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012.	01
01	دبلوم تلي العلوم من طرف إحدى مؤسسات التكوين التي المعتمدة طبقا للتعليم رقم 2.86.325 بتاريخ 9 جمان الأول 1407 (9 يناير 1967) من نظام عام مؤسسات التكوين التي أو إحدى الشهادات المعادل لها الدرجة بقرار الوزير للشعب لدى رئيس الحكومة للتكف بالوظيفة العمومية وتحديد الإدارة طبقا للتعليمات رقم 1.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012.	01

**Annonce**

Le président de la commune de Guettaya Caïda ait Robaà, Cercle de kasba Tadia , a l'honneur de conclure à la connaissance du public , qu'il a mis au siège de la commune de Guettaya le registre d'enquête commodo - incommodo l'avis pour la réalisation d'un projet d'élevage avicole sise à "Mazaria ait hamza" commune de Guettaya cercle de kasba Tadia , propriété nommé " NASSIR " , titre foncier 10/77206 au nom de Monsieur ELMUSTAPHA AATTOMI.

Tout citoyen souhaitant s'exprimer sur ce projet doit faire des observations dans ce registre pendant 15 jours ouvrables, du **28/02/2025** pendant les heures habituelles de travail

Guettaya le \_\_\_\_\_  
Le Président



N° 1047/PA

N° 1048/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE, DE  
LA PÊCHE MARITIME,  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET  
FORÊTS  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
L'AGRICULTURE DE  
MEKNES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL N°  
08/2025/DPA/22  
Séance publique

Le Vingt cinq Mars deux mille vingt cinq à onze heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès (DPAM) à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix, pour : Assistance technique pour l'obtention d'agrément ONSSA de l'unité de valorisation des câpres, commune N' zalat Beni Ammar, Préfecture de Meknès

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quarante deux mille dirhams (42 000,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de huit cent quarante dirhams (840,00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 30 à 34 du Décret n°2-22-431 du Chaabane 1444(08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 1053/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE KHOURIBGA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
DIVISION DU BUDGET  
ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL  
N° 01/INDH/2025

Le 24 / 03 / 2025 à 10 H, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat général, sis au siège de la province de KHOURIBGA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°

01/INDH/2025 du 24 / 03 / 2025 pour :

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR SYSTEME SOLAIRE DES ECOLES SUIVANTES :

- ECOLE ELMASSIRA A

LA COMMUNE TERRITORIALE LAGNAZIZ  
- ECOLE OULED MES-SOUAD A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED FTATA  
- ECOLE LAATAMNA A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED FTATA  
- ECOLE ZKARA A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED BOU-GHADI  
- ECOLE LAGHFAFRA A LA COMMUNE TERRITORIALE FOKRA  
- ECOLE BOULJRAF A LA COMMUNE TERRITORIALE BNI BATAOU  
PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à six cent quatorze mille quatre cent quarante-huit Dirhams TTC (614 448,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à Douze Mille Dirhams (12000,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1 444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

N° 1054/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE KHOURIBGA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
DIVISION DU BUDGET  
ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL  
N° 01/BC/2025

Le 24 / 03 / 2025 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat général, sis au siège de la province de KHOURIBGA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°

01/BC/2025 du 24 / 03 / 2025 pour :

AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA PROVINCE KHOURIBGA -TRAVAUX DE CÂBLAGE ELECTRIQUE - INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE AU NI-

VEAU ANNEXE SECRETARIAT GENERAL DE LA PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatorze dirhams quarante centimes TTC (594 014,40DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à Onze Mille Dirhams (11000,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1 444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

N° 1055/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE KHOURIBGA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
DIVISION DU BUDGET  
ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL  
N° 02/INDH/2025

Le 25 / 03 / 2025 à 10 H, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat général, sis au siège de la province de KHOURIBGA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°

02/INDH/2025 du 25 / 03 / 2025 pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES AUX COMMUNES TERRITORIALES SUIVANTES : CHOUGRANE-TACHRAFET- OULED AISSA- BNI SMIR-OULED FENNANE -PROVINCE DE KHOURIBGA -

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Trois million soixante-dix-huit mille neuf cent soixante Dirhams TTC (3 078 960,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à Soixante Mille Dirhams (60 000,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1 444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

N° 1056/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE KHOURIBGA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
DIVISION DU BUDGET  
ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL  
N° 03/INDH/2025

Le 25/03 / 2025 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat général, sis au siège de la province de KHOURIBGA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°

03/INDH/2025 du 25 / 03 / 2025 pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES AUX COMMUNES TERRITORIALES SUIVANTES : M'FASSIS -BOULA-NOUAR-OULED FTATA- AIT AMMAR-OULED BOUGHADI-GNADIZ -PROVINCE DE KHOURIBGA -

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Trois million cent vingt-quatre mille neuf cent vingt Dirhams TTC (3 124 920,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à Soixante Mille Dirhams (60 000,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1 444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre

de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

N° 1057/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE  
ET DES SPORTS  
Académie Régionale  
d'Éducation  
et de Formation  
Marrakech  
Administratives  
et Financières  
Avis d'appel d'offres  
ouvert simplifié  
Sur offres des prix  
N° 05/KS/2025

Le 11/03/2025 à 10 heures, il sera procédé, au bureau du chef de service des affaires administratives et financières à la direction provinciale, sis à Boulevard Youssef Ibn Tachfine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix

N°05/KS/2025, pour : Etudes techniques et suivi des travaux de construction du lycée collégial Omar El Khayyam à la commune El Attaouia, province El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : - (120 000,00 DH) Cent vingt mille dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : - (2 400,00 DH) Deux mille quatre cent dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

• Les certificats de qualification demandés : - D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages ; - D15 : Courant Fort et Courant Faible pour bâtiments à tous usages ; - D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages ;

• Les certificats de qualification demandés : - D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages ; - D15 : Courant Fort et Courant Faible pour bâtiments à tous usages ; - D16 : Réseaux des

fluides pour bâtiments à tous usages ; - D21 : Sécurité contre l'incendie dans les constructions.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 1058/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE  
ET DES SPORTS  
Académie Régionale  
d'Éducation  
et de Formation  
Marrakech Safi  
Direction Provinciale  
d'El Kelaa des Sraghna  
Service des Affaires  
Administratives  
et Financières  
Avis d'appel d'offres  
ouvert simplifié  
Sur offres des prix  
N° 06/KS/2025

Le 11/03/2025 à 11 heures, il sera procédé, au bureau du chef de service des affaires administratives et financières à la direction provinciale, sis à Boulevard Youssef Ibn Tachfine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix

N°06/KS/2025, pour : Etudes techniques et suivi des travaux d'extension de six (6) écoles primaires et cinq (5) lycées collégiaux relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : - (102 000,00 DH) Cent deux mille dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : - (2 000,00 DH) Deux mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

• Les certificats de qualification demandés : - D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages ; - D15 : Courant Fort et Courant Faible pour bâtiments à tous usages ; - D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages ;

• Les certificats de qualification demandés : - D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages ; - D15 : Courant Fort et Courant Faible pour bâtiments à tous usages ; - D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages ;

• Les certificats de qualification demandés : - D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages ; - D15 : Courant Fort et Courant Faible pour bâtiments à tous usages ; - D16 : Réseaux des

N° 1059/PA

## PNEUMATIQUE ABOU BRAHIM SARI.

I) Aux termes d'un procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés datée du 12/08/2024 de la société PNEUMATIQUE ABOU BRAHIM SARI., au capital de 100.000,00 DHS dont le siège social est au 22, HAY EL HOUDA, AVENUE MEKDAH LAHRIZI, CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

- 1) La constatation du décès du défunt SAID SEFIATTI (Associé),
  - 2) L'approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société,
  - 3) La confirmation que la société est administrée par MR EL AYACHI SEFIATTI, en qualité de liquidateur,
  - 4) La modification de l'article 7 des statuts de la société ;
- I) Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/02/2025, sous le N° 959726

## LE LIQUIDATEUR

N° 1060/PA

## ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE NOUACEUR  
COMMUNE DAR BOUAZZA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL A MAJORATION  
N° 01/2025

(Séance publique)

Le Jeudi 27 Mars 2025 à 11heures, il sera procédé au siège de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres ouvert international n°01/2025 du 27 Mars 2025 pour les prestations de gardiennage, surveillance, et sécurité du siège et divers bâtiments administratifs de la commune Dar Bouazza.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.802.107,20 DHS (UN MILLION HUIT CENT DEUX MILLE CENT SEPT DIRHAMS ET VINGT CENTIMES TTC).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE CINQ MILLE DIRHAMS (35 000,00DHS).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de Consultation.

N° 1061/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE NOUACEUR  
COMMUNE DAR BOUAZZA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ A MAJORATION  
N° 02/2025

(Séance publique)

Le Mardi 18 Mars 2025 à 11heures, il sera procédé au bureau du président de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration n° 02/2025 du 18 Mars 2025 pour les prestations de service de nettoyage du siège et divers bâtiments administratifs de la commune Dar Bouazza.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 509 696,71 DHS (CINQ CENT NEUF MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE DIRHAMS ET SOIXANTE ONZE CENTIMES TTC).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00DH).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de Consultation.

N° 1062/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès  
Direction provinciale de Taza.

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE SIMPLIFIÉE  
N° 17/DTZ/INV/2025

Le mercredi 19 Mars 2025 à 10 heures, il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue ALLAL EL FASSI TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale

ouverte simplifiée n° 17/DTZ/INV/2025 du 19/03/2025 pour : CONSULTATION ARCHITECTURALE RELATIVE A L'ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE L'EXTENSION DU LYCEE COLLEGIAL 6 NOVEMBRE A LA COMMUNE DE TAZA A LA PROVINCE DE TAZA.

• Le dossier de la consultation architecturale ouverte simplifiée doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, HORS TAXE, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1 450 000,00 DHS (UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DHS).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les architectes peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal El Fassi-TAZA ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal El Fassi-TAZA ;
- Soit les déposer par voie électronique.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de la Consultation architecturale.

N° 1063/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès  
Direction provinciale de Taza.

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE SIMPLIFIÉE  
N° 18/DTZ/INV/2025

Le mercredi 19 Mars 2025 à 10 heures, il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue ALLAL EL FASSI TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 18/DTZ/INV/2025 du 19/03/2025 pour : CONSULTATION ARCHITECTURALE RELATIVE A L'ETUDE ET

SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE SIDI SARHANE A LA COMMUNE OULAD CHRIF A LA PROVINCE DE TAZA.

• Le dossier de la consultation architecturale ouverte simplifiée doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, HORS TAXE, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : SIX CENT CINQUANTE MILLE DHS (650 000,00 DH HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les architectes peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal El Fassi-TAZA ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal El Fassi-TAZA ;
- Soit les déposer par voie électronique.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de la Consultation architecturale.

N° 1064/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès  
Direction provinciale de Taza.

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE SIMPLIFIÉE  
N° 19/DTZ/INV/2025

Le mercredi 19 Mars 2025 à 10 heures, il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue ALLAL EL FASSI TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 19/DTZ/INV/2025 du 19/03/2025 pour :

CONSULTATION ARCHITECTURALE SIMPLIFIÉE RELATIVE A L'ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE L'EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT OMAR EL KHYAM A LA COMMUNE DE TAZA A LA PROVINCE DE TAZA

• Le dossier de la consultation architecturale ouverte simplifiée doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, HORS TAXE, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE MILLE DHS HORS TAXE. (1 360 000,00 DH HT)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les architectes peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal El Fassi-TAZA ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal El Fassi-TAZA ;
- Soit les déposer par voie électronique.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de la Consultation architecturale.

N° 1065/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - REGION DE FES-MEKNES  
DIRECTION PROVINCIALE DE MOULAY YACCOUB  
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

Ces appels d'offres est réservé aux très petite, de la petite et moyenne entreprise, de la coopérative, de l'union des coopératives et de l'auto-entrepreneur, en vertu de l'article 148 du 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

LE 11/03/2025, IL SERA PROCÉDE A LA DIRECTION PROVINCIALE DE MOULAY YACCOUB RELEVANT DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION REGION DE FES-MEKNES, AU (AVENUE TARIK IBN ZIYAD AIN KADOUS - FES) A L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS AUX APPELS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIV :

\* APPEL D'OFFRE N° 02 / EXP / 2025 / DPMY.  
OBJET : ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU, POUR LES EXAMENS DE LA 6 ÈME ANNEE PRIMAIRE ET DE LA 3 ÈME ANNEE COLLEGIALE AU PROFIT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF FES-MEKNES A MY YACCOUB  
ESTIMATION EN DIRHAMS (TTC) 238 032,00 DEUX CENT TRENTE HUIT MILLE TRENTE DEUX.  
LA CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAM EST DE : 4 000,00 quatre mille.  
HEURE D'OUVERTURE : 11H.

\* APPEL D'OFFRE N° 03 / EXP / 2025 / DPMY.  
OBJET : Prestations de restauration au profit des bénéficiaires des formations continues organisée par la Direction Provinciale de l'AREFFM à Moulay YACCOUB en lot unique  
ESTIMATION EN DIRHAMS (TTC) 855 360,00 HUIT CENT CINQUANTE CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE.  
LA CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAM EST DE : 15 000,00 QUINZE MILLE.  
HEURE D'OUVERTURE : 11H 30 MN.

\* APPEL D'OFFRE N° 04 / EXP / 2025 / DPMY.  
OBJET : Prestations de restauration au profit des invités et personnels de la Direction Provinciale de l'AREFFM à Moulay YACCOUB en lot unique  
ESTIMATION EN DIRHAMS (TTC) 97 020,00 QUATRE-VINGT DIX-SEPT MILLE VINGT.  
LA CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAM EST DE : 1 000,00 MILLE.  
HEURE D'OUVERTURE : 12H.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

- Le dépôt, le retrait des plis et des offres des concurrents doivent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma> conformément aux dispositions des articles 9 et 30 de l'arrêté n° 1692-23 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation. Les pièces fournies doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original.

N° 1066/PA

**NJ-R TEXTILES SARL AU**

• Dénomination : « NJ-R TEXTILES »  
 • Forme juridique : « SARL/AU »  
 • Objet : Confection d'habillement et Commercialisation des Produits Textiles.

• Siège social: 16 AV des FAR, Rue Jilali Al Oraïb, 8ème Etage, N° 18 - Casablanca.

• Durée: 99 ans  
 Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS chacune, réparties comme suit :

- NAJJ Rachid : 1000 parts.
- Gérance : NAJJ Rachid.
- Dépôt légal est effectué auprès du tribunal de commerce à Casablanca le 19/02/2025 Sous le numéro de RC N° : 663391.

**N° 1067/PA**

• ARTS ET SERVICES AL ADARISSA - SARL AU  
 Suite aux statuts établis le 12/02/2025, il a été décidé la création de la société

Dénomination : ARTS ET SERVICES AL ADARISSA  
 Forme juridique : SARL AU  
 Capital social : 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en mille parts sociales de cent dirhams chacune

• Mr. ZAKARIA EL QAIFY (1000 part)  
 Siège social:

26, Avenue Mers Sultan, Apt 3 Etage I, Casablanca - Maroc

Objet social :  
 • IMPRIMEUR TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE, EN TAILLE DOUCE OU PAR PROCÉDES PHOTO TYPIQUES

RC N°: 664701  
 La gérance est assurée par Mr. ZAKARIA EL QAIFY  
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de COMMERCE DE CASABLANCA Le 25/02/2025 sous le n°10682

**N° 1068/PA**

FiduExpress  
 Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux  
 AUTO ROSOLINA SARL AU

Aux termes d'un acte SSP du 15/02/2025, les associés de la société décide ce qui suit :

- la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation en date de 15/02/2025.  
 -Le siège de la liquidation est fixé à: LT RÉS CENTRAL PARK ETG 6 APPT 41 IMM D -MOHAMMEDIA.

-La nomination en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, M KHALLOUKY AYOUB.

Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de pre-

mière instance de Mohammedia, le 26/02/2025 sous le N°562.

**N° 1069/PA**

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER MMS-MOROCCAN MODERN STUDIO "S.A.R.L AU" Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 14/02/2025, Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION: MMS-MOROCCAN MODERN STUDIO "S.A.R.L AU"  
 OBJET : IMPORTATION ET EXPORTATION - NEGOCIANT .  
 LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI IER ETG APPT N°3 Q.H Casablanca.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:  
 - Mr MOHAMMED IRAQI HOUSSAINI .....1000,00 Parts

Soit un total de 1000,00 Parts  
 GÉRANCE : La société est gérée par Mr MOHAMMED IRAQI HOUSSAINI ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
 Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 26/02/2025 RC N° 664897.

**N° 1070/PA**

SOCIETE DE GESTION ETUDE FISCALITE ET COMPTABILITE - SOGEFECO - 7 AV LALLA MERYEM KISSARIAT MERNISSI FES.

CONSTITUTION D'UNE S.A.R.L  
 SOCIETE = 2030 SAKAN = S.A.R.L

Au terme d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 20 janvier 2025, il a été établis les statuts d'une Société à responsabilité limité dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : « 2030 SAKAN = S.A.R.L »
- OBJET : La Promotion Immobilière.
- SIEGE SOCIAL : 134 rue ARAK J.S.L.J.MEK SIDI BOUJISA FES
- DUREE : 99 ans.
- CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS (CENT MILLE DIRHAMS) divisé en mille parts (1000) de cent (100,00) dirhams
- BOUAZ ABDELILAH 50.000,00 DH
- HALABI ABDULWAHAB HUSSAIN 50.000,00 DH
- La gérance est attribuée à M. BOUAZ ABDELILAH.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Fès le 25 février 2025 sous N° 16961/2025 R.C N° 84181.

**N° 1071/PA**

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL  
 Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca  
 (0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

STE " UNIVERS EL BAZ " S.A.R.L AU Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/01/2025 enregistré le 20/01/2025, il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

- Dénomination : Société « UNIVERS EL BAZ » S.A.R.L.A.U
- Objet : Tenant un Magasin d'Alimentation Générale
- L'achat, la vente et la distribution de produits alimentaires et agroalimentaires.
- Bureau de Tabacs
- Prestation de tous services.

- Siège Social : RESIDENCE DIYAR AL KHAIR, GROUPE 2, IMM 12, N° 53, WAFAA 2, CASABLANCA

- Durée: 99 ans.  
 Capital Social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr EL BAZ LARBI L000 Parts
- La Gérance : La société est administrée et gérée par le Gérant Unique. Mr EL BAZ LARBI, CIN N° JE272444 et demeurant.
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 21/02/2025 Sous N° 959594 Immatriculé au RC sous N° 664.025 / Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION **N° 1072/PA**

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL  
 Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca  
 (0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

STE " NESSMA SAVEURE " S.A.R.L Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé date du 14/02/2025, enregistré le 14/02/2025 il a été établis les statuts d'une société à Responsabilité limitée dont les caractéristiques sont:

- Dénomination : Société « NESSMA SAVEURE » S.A.R.L
- Objet : Marchand de Café en Détail
- L'achat, la vente, La Distribution et l'emballage de Café
- Prestation des tous services

- Siège Social : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APPARTEMENT N°4, CASABLANCA  
 - Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années, à compter du jour de sa Constitution définitive.

Capital Social : Le capital social de la société est fixé à CENT MILLES DIRHAMS ( 100.000,00 DH ) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr ABOUZYA MOUAD ... 500 Parts
- Mr ZOULINE BADER ... 500 Parts
- La Gérance : La société est administrée et gérée par les Co-Gérants ( une Co-Gérance liée et parallèle).
- Mr ABOUZYA MOUAD, C.I.N N° B1440662,
- Mr ZOULINE BADER, C.I.N N° B1598854.
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 24/02/2025 Sous N° 959934 Immatriculé au Registre de Commerce sous N° 664.409 /Casablanca.
- POUR EXTRAIT ET MENTION **N° 1073/PA**

SASMOS MOROCCO CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous-seing privé, établi à Casablanca en date du 03 février 2025, il a été établi les statuts d'une société SARL-AU, dont les caractéristiques sont:

- Dénomination : SASMOS MOROCCO
- Objet social : Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
- Durée : 99 ans.
- Siège social : Angle BD Abdelmoumen et rue Soumaya, résidence shehrzade 3 ETG 4 n°20, palmiers, Casablanca
- Capital social : 10.000 DHS (dix mille dirhams) divisé en 100 parts (cents parts) de 100,00 DHS (cent dirhams) chacune, attribuées à la société SASMOS INTERNATIONAL BV
- Apports : apports en numéraires de 10.000,00 DHS libérés intégralement par la société SASMOS INTERNATIONAL BV
- Gérance : M. PAWAN VENATA RAMA VETCHA ET M. PRASHANT WALVEKAR

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca n°8942 le 18 février 2025. RC N°662835.

**N° 1074/PA**

JS TELEMARKET GROUP  
 Société à responsabilité limitée Au capital de 100.000,00 Dirhams  
 Siège social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6, CASABLANCA RC N° : 619487 / CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/07/2024, les associés de la Société dite JS TELEMARKET GROUP SARL, au Capital de 100.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA, 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6 ont décidé ce qui suit :

- Cession des parts sociales :
- 500 (CINQ CENT) parts sociales appartenant à Mr. SABIK ISMAIL au profit de Mme. JAAFARI IBTISSAM ;
- Démission de Mr. SABIK ISMAIL de la gérance ;
- Nomination de Mme. JAAFARI IBTISSAM gérante unique de la société ;
- Transformation de la société en une Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 06.01.2025 sous le N° 951040.

**N° 1075/PA**

AUTO ECOLE MOHAMED BOUAMRIS SARL AU CAPITAL DE 20.000,00 DH

SIEGE SOCIAL : 58 AVENUE ABDELHAMID BNOU Badis ETAGE RDC - CASABLANCA - ICE N° : 001701031000014 - CONSTATATION DU DECES D'UN ASSOCIEE UNIQUE - ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes de sa décision du 10 Février 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société - AUTO ECOLE MOHAMED BOUAMRIS SARL AU - a notamment décidé: Constatation du décès de Monsieur BOUAMRIS MOHAMED titulaire de la CIN N° W20723 ex-gérant-unique associé.

Répartition des parts sociales entre héritiers et Modification corrélatrice des articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et capital.

Nomination de M. BOUAMRIS MOHAMED titulaire de la CIN N° IC55839 en qualité de gérant unique non associé.

Modification corrélatrice de l'article 15 des statuts relatives à la gérance.

Le dépôt légal a été effectué au G. T. C. de Casablanca le 24 février 2025 sous N° 959695.

**N° 1076/PA**  
 ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCHOOLAIRE ET DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI BENNOUR

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° : 01/58/2025

Le 24/03/2025 à 11h00 Il sera procédé, au siège de la direction provinciale de Sidi Bennour. À l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre Ouvert sur offre de prix N° 01/58/2025 pour :

- LES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES LYCEES COLLEGLIAUX RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI BENNOUR :
- LYCEE COLLEGLIAL AL MOKHTAR SSOUSI A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI BENNOUR.
- LYCEE COLLEGLIAL YOUSSEF BENTACHFINE A LA COMMUNE TERRITORIALE ZEMAMRA.
- LYCEE COLLEGLIAL ALLAL BEN ABDELLAH A LA COMMUNE TERRITORIALE ZEMAMRA.
- L'INTERNAT DU LYCEE COLLEGLIAL OUALIDIA A LA COMMUNE TERRITORIALE OUALIDIA.

Sous réserve des dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, et des dispositions de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics, le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations élabores par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 168 000,00 dh ttc (Cent soixante huit mille, dirhams toute taxe comprise)

- La caution provisoire est fixée à la somme de : 3 000,00 dh ttc (Trois mille, dirhams toute taxe comprise)


- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de consultation.

**N° 1077/PA**





Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir



La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox



# Portrait



## Sunniva Gylver

### *La nouvelle évêque qui bouscule les codes*

Pieds nus devant l'autel, elle célèbre une messe yoga. Le lendemain, elle est élevée au rang d'évêque d'Oslo devant le roi. Dreadlocks et nez percé, Sunniva Gylver, 58 ans, dit vouloir montrer un autre visage de l'Eglise protestante de Norvège.

Avec une allure et un franc-parler atypiques dans les hautes sphères religieuses, la nouvelle évêque luthérienne de la capitale assume de détonner.

"Si on devait tous s'habiller très sagement ou en costume gris, cela en dirait aussi long sur Dieu. Je pense que nous devons mieux représenter et montrer la diversité qui existe au sein des communautés chrétiennes", décrypte cette femme volubile.

Samedi, veille de sa consécration épiscopale, elle présidait encore une messe mêlant liturgie et exercices de yoga, dans son église de Fagerborg, à Oslo.

Sur des tapis de sol au pied des bancs en bois, une vingtaine de fidèles enchaînent postures et étirements avant de réciter un "Notre Père".

"Je me suis rendu compte que, pour beaucoup de gens, le yoga était la principale

manière de se détendre, d'être présents et silencieux, de faire une pause et de réellement accueillir quelque chose qui vous dépasse", confie Mme Gylver - par ailleurs instructrice dans une salle de gymnastique.

En trois décennies de pastorat, elle a également organisé des mariages "drop-in" (sans rendez-vous), des séances Harry Potter...

"Je n'ai jamais perçu de contradiction entre les expressions modernes et les anciennes traditions, entre la spiritualité classique et les nouvelles formes qui émergent", dit-elle.

Avant de devenir évêque, elle se départissait rarement de son tee-shirt noir floqué du mot "Pasteur" parce que, pour elle, "la religion et Dieu sont plutôt invisibles dans une société très sécularisée". Et c'était une façon d'inviter les gens à venir lui parler.

Femme de terrain, elle porte généralement deux croix autour du cou pour en donner une à ceux qui en auraient besoin.

A plusieurs reprises, sa foi a été mise à l'épreuve.

A 16 ans, elle perd sa soeur cadette, Gunvor, anorexique. Elle-même manque de mourir en 2017 quand

une voiture la fauche sur son vélo, puis c'est Lars Kristian, son époux pendant plus de 30 ans, qui est emporté par un cancer.

"Dieu est ici, au milieu de la souffrance, de la douleur, de l'angoisse et les a lui-même ressenties dans sa chair", rétorque celle qui juge vain d'espérer un paradis sur Terre.



"Je n'ai jamais perçu de contradiction entre les expressions modernes et les anciennes traditions, entre la spiritualité classique et les nouvelles formes qui émergent

"Alors, quand ces choses m'arrivent, je me dis juste que c'est à mon tour de passer par là".

Sunniva Gylver a fait du dialogue interreligieux un credo. En 2006, elle est la première femme pasteure à faire un discours dans une mosquée norvégienne.

"Je suis habituée à la diversité des croyances", dit-elle. Son mari était athée. Idem pour deux de leurs trois enfants.

"Quand les gens me demandaient si c'est difficile d'être mariée à quelqu'un qui n'est pas chrétien, je leur disais qu'il y a beaucoup de chrétiens avec lesquels je ne me marierais pour rien au monde".

Aujourd'hui, elle est agacée par le détournement de la religion à des fins identitaires, ce qui creuse des fossés là où il faudrait jeter des ponts.

"Quand Poutine et Trump, chacun à leur manière, utilisent le christianisme - ma religion - de façon très politisée et destructrice, il est important pour moi que nous, en tant qu'Eglise, élevions nos voix pour la justice, la solidarité, l'accueil de l'étranger parmi

nous, et pour réduire les inégalités entre riches et pauvres".

Dans ce monde "rempli d'étoiles et d'excréments", dit-elle en citant son compatriote, l'écrivain Jens Bjørneboe, l'Eglise doit être comme "le moustique si petit, un peu agaçant mais qui se rappelle sans cesse à vous".

Son coeur bat aussi pour la protection de la planète.

Elle n'a pas de voiture, n'a plus pris l'avion depuis une dizaine d'années, et insiste pour continuer à vivre chichement, avec Milla --son Jack Russell terrier--, dans un studio de 33 m2 plutôt que dans un immense logement de fonction.

"Je ne vais pas vous dire, en tant qu'évêque, que vous devez faire ci ou ça, mais je veux essayer de mener une vie qui inspire", dit cette apôtre de "Show, don't tell" (montrer par l'exemple).

Au Conseil ecclésial, c'est par 13 voix contre quatre qu'elle a été élue évêque d'Oslo.

"Sunniva est un modèle en tant que pasteure et être humain. Je pense qu'elle fera une très bonne évêque", estime Lena Risnes, elle-même pasteure, au sortir de la messe yoga.

# Sport

## Coupe de la CAF : La RSB se félicite de la décision du TAS confirmant le résultat des demi-finales contre l'USM Alger

La Renaissance sportive de Berkane (RSB) s'est félicitée, mercredi 26 février 2025, la décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) confirmant la victoire du club marocain sur l'USM Alger, en demi-finale de la Coupe de la CAF 2023-2024.

"Le club de la Renaissance Sportive de Berkane a reçu, ce mercredi 26 février 2025, la décision du Tribunal Arbitral du Sport concernant la demi-finale de la Coupe de la CAF opposant l'USM Alger à la Renaissance de Berkane", indique le

club de l'Oriental dans un communiqué.

"La décision stipule le rejet de la demande du club algérien visant à annuler le résultat des matchs aller et retour et à sanctionner la Renaissance de Berkane", affirme le club berkani.

"Ainsi, la victoire du Club berkani a été confirmée sans qu'aucune sanction ne soit prononcée à son encontre, une nouvelle qui a réjoui les supporters de Berkane", s'est félicité la RSB.

Il convient de rappeler que la Renaissance de Berkane, double lauréate de la Coupe de la CAF, s'est qualifiée au tour des quarts de finale de cette épreuve et aura comme adversaire l'équipe ivoirienne de l'ASEC Mimosas, sachant que l'aller se jouera le 2 avril prochain à Abidjan et le retour le 9 dudit mois à Berkane. Au cas où la RSB décrocherait son ticket pour les demi-finales, elle hériterait de l'une de ces deux formations algériennes : le CS Constantine ou l'USMA.



## UAE Pro League: Soufiane Rahimi, 3<sup>ème</sup> joueur le plus cher



L'international marocain Soufiane Rahimi, évoluant au club d'Al Ain, a été classé 3<sup>ème</sup> joueur le plus cher du Championnat des Emirats arabes unis de football (UAE Pro League).

Selon le site spécialisé "Transfermarkt", Nabil Fekir, du club d'Al-Jazira, a conservé sa première place sur la liste des footballeurs les plus chers du Championnat avec 9 millions d'euros, suivi de Sardar Azmoun du club Shabab Al-Ahli (7,5 millions d'euros).

Soufiane Rahimi occupe la troisième place avec 7 millions d'euros tandis que Fabio Lima, joueur d'Al Wasl (7 millions d'euros) et Omar Khrubin, joueur d'Al Wahda (5,5 millions d'euros) complètent ce Top 5. La valeur marchande du Championnat a atteint 372,55 millions d'euros à fin février, fait savoir le site. Les clubs d'Al Ain et de Sharjah ont maintenu le haut de la liste des clubs les plus chers du championnat, avec une valeur marchande de 45,24 millions d'euros pour Al Ain et de 42,58 millions d'euros pour Sharjah, tandis que celle du club Shabab Al Ahli a atteint 39,38 millions d'euros, précise le site.

Les valeurs marchandes les plus faibles ont été enregistrées chez les clubs de Dibba Al-Hisn et d'Al-Orooba avec 13,36 millions d'euros et 8,89 millions d'euros respectivement.

Pour le reste des clubs, la valeur marchande d'Al Wahda a atteint 36,55 millions d'euros, Al Nasr 24,98 millions d'euros, Khor Fakkan 19,91 millions d'euros, Al Jazira 38,31 millions d'euros, Al Wasl 36,55 millions d'euros, Kalba 20,20 millions d'euros, Al Bataeh 19,91 millions d'euros, Bani Yas 15,13 millions d'euros et Ajman 13,97 millions d'euros.

## Botola Pro D1

## RSB-WAC à l'affiche

La 23<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D1 de football, programmée jeudi et vendredi, sera marquée par un duel au sommet entre le leader, la Renaissance de Berkane, et son dauphin, le Wydad de Casablanca, tandis que le sort des relégables semble presque scellé.

En effet, la Renaissance de Berkane, leader avec 55 points, accueillera le Wydad de Casablanca (40 pts).

Pour sa part, la Renaissance de Zemamra affrontera le FUS.

Le Maghreb de Fès sera, quant à lui, attendu de pied ferme par le Raja de Casablanca qui semble avoir trouvé son rythme de croisière.

LAS FAR, sérieux prétendant

pour une place au podium, se rendra chez l'Olympic de Safi avec la volonté de décrocher les points de la victoire et s'assurer à terme une participation à une compétition africaine.

A noter que le bal de cette journée devait être ouvert jeudi par les matches Itihad Tanger-Jeunesse sportive Soualem, Chaabab Mohammedia-Moghreb Tétouan, COD Meknès-Hassania Agadir et Difaâ El Jadida-Union Touarga.

### Programme Vendredi

(17h00) FUS-RCAZ  
(17h00) Raja-MAS  
(19h00) OCS-ASFAR  
(21h00) RSB-WAC

## Le CIO confie à World Boxing l'avenir de la boxe olympique

Après des années de suspense sur l'avenir de la boxe aux JO, le CIO a accordé mercredi sa reconnaissance "provisoire" à la jeune fédération internationale World Boxing, envoyant l'IBA sous influence russe aux oubliettes de l'olympisme.

Réunie à distance, la commission exécutive de l'organisation de Lausanne a fait de World Boxing l'instance "régissant la boxe au niveau mondial au sein du mouvement olympique", indique le CIO dans un communiqué.

Du même coup, elle ferme la porte à toute réintégration de l'Association internationale de boxe (IBA), qui organisait les tournois olympiques de boxe depuis la Seconde Guerre mondiale mais est mise au ban depuis 2019 pour une cascade de problèmes de gouvernance.

Créée en 2023, World Boxing n'affiche pour l'heure que 78 fédérations membres, très loin des autres instances reconnues, mais "a apporté la preuve que 62% des boxeurs et boxeuses et 58% des médaillés des JO des Paris" étaient affiliés à ces fédérations, énumère le CIO.

Elle montre par ailleurs "des progrès" sur

la gouvernance, a posé les bases d'un futur code d'éthique, "fourni des garanties quant à son modèle de production des revenus sur la base de partenariats commerciaux" pour 2025-2028, et s'est rapprochée des autorités antidopage.

Il lui faudra néanmoins convaincre de nouveaux membres et se développer, surtout face au rouleau compresseur commercial de l'IBA qui, présidée par le Russe Umar Kremlev et financée par le géant gazier Gazprom, multiplie les compétitions, généreuses dotations à la clé.

Lancée sur initiative américaine, largement soutenue en Europe mais quasi absente en Afrique, World Boxing devrait donc récupérer l'organisation du tournoi olympique de boxe aux JO-2028 de Los Angeles, quand le CIO aura confirmé sa bonne tenue.

"Conserver sa place aux Jeux olympiques est absolument crucial pour l'avenir de notre sport à tous les niveaux, de la pratique amateur aux plus hauts échelons de la boxe professionnelle", a souligné dans un communiqué le Néerlandais Boris van der Vorst, président de World Boxing.

Pour Dominique Nato, patron de la Fédération française de boxe qui a quitté l'IBA en novembre dernier, "c'est un soulagement pour nous et les boxeurs". "Je pense que les gens qui vont vouloir participer aux Jeux vont adhérer au projet et à cette fédération", a-t-il estimé auprès de l'AFP, prédisant un ralliement bien plus massif à World Boxing.

Le maintien au programme des JO de ce sport hérité du pancrace antique, présent depuis les premiers Jeux modernes en 1896, était en effet conditionné par le CIO à la reconnaissance d'un "partenaire fiable" apte à le superviser.

Le CIO a dû par deux fois se charger de l'organisation directe du tournoi olympique aux JO-2020 de Tokyo, après la suspension de l'IBA, puis aux JO-2024 de Paris, après son exclusion définitive du mouvement olympique.

Or non seulement l'organisation de Lausanne ne compte pas se substituer dans la durée au rôle d'une fédération internationale, mais le tournoi de boxe de Paris a de surcroît été au cœur d'une polémique déclenchée par l'IBA sur le genre de deux concurrentes, l'Algérienne Imane Khelif et la Taïwanaise Lin

Yu-ting.

L'instance de la boxe a même lancé la semaine dernière une offensive judiciaire contre le CIO, auprès des parquets suisse, français et américain, au motif que "la sécurité" des concurrentes engagées dans le tournoi parisien aurait été compromise par la participation de Khelif et Lin.

L'ascension de World Boxing est indissociable de la disgrâce de l'IBA, d'abord écartée en 2019 en raison de sa dette abyssale, de scandales d'arbitrage à répétition, et d'un ancien dirigeant considéré par les Etats-Unis comme "l'un des leaders du crime organisé" ouzbek.

L'IBA a eu beau clamer sa volonté de réformes et sa capacité à se renflouer en se dotant en décembre 2020 d'un nouveau président réputé proche du Kremlin, le Russe Umar Kremlev, ni ses liens financiers avec Gazprom ni sa gouvernance n'ont rassuré le CIO.

Les relations entre l'organisation de la boxe et le CIO ont progressivement atteint un point de non-retour, jusqu'au retrait de la reconnaissance de l'IBA en juin 2023 par une session spécialement convoquée pour l'occasion.

## Aux Emirats arabes unis, l'IA à la rescousse pour faire tomber la pluie

Réunis dans un hôtel de luxe, une assemblée d'experts discute d'une nouvelle approche pour résoudre un problème vieux comme le monde: comment faire pleuvoir aux Emirats arabes unis, ce riche État du Golfe situé dans l'un des plus grands déserts du monde.

Des décennies de recherches et des millions de dollars ont été consacrés à cette question dans le pays riche en pétrole mais pauvre en eau.

Et malgré les efforts, les pluies restent rares tandis que la demande d'eau ne cesse d'augmenter de la part d'une population en pleine croissance, formée essentiellement d'expatriés.

Lors du forum international sur l'amélioration des précipitations à Abou Dhabi en janvier, une idée s'est démarquée: mettre à contribution l'intelligence artificielle (IA).

Parmi les initiatives, un système d'IA vise à améliorer l'ensemencement des nuages, une méthode déjà pratiquée par les Emirats depuis des décennies, consistant à y injecter du sel ou d'autres produits chimiques pour accroître les précipitations.

"C'est pratiquement au point, nous

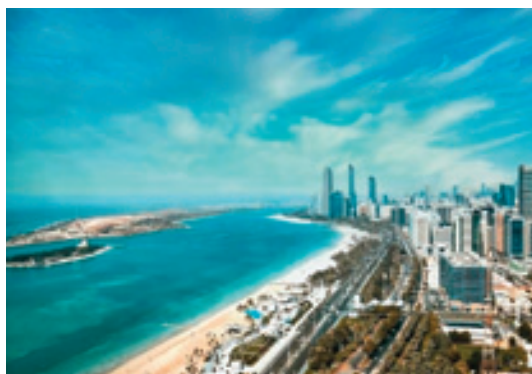
apportons les dernières touches", déclare Luca Delle Montache, directeur adjoint du Centre pour les conditions météorologiques et hydrologiques extrêmes de l'Ouest, à l'Institut d'océanographie "Scripps" de l'université de Californie, à San Diego.

Selon lui, l'ensemencement des nuages permet d'augmenter les précipitations de 10 à 15% mais cette technique ne fonctionne qu'avec les cumulus, des nuages formés de vapeur d'eau situés assez bas, et risque d'empêcher les précipitations si elle n'est pas appliquée correctement.

"Il faut le faire au bon endroit et au bon moment, c'est pourquoi nous utilisons l'intelligence artificielle", dit-il.

Ce projet de trois ans, financé à hauteur de 1,5 million de dollars (environ 1,38 million d'euros) par des fonds émiratis, vise à nourrir un algorithme avec des données satellitaires, radar et météorologiques pour lui permettre de localiser des nuages susceptibles d'être ensemencés dans les prochaines six heures.

Il promet d'améliorer la technique actuelle qui repose sur l'étude d'images satellitaires par des experts, guidant les cen-



taines de vols d'ensemencement des nuages effectués chaque année dans le pays.

Avec une pluviométrie de 100 millimètres par an, les quelque dix millions d'habitants des Emirats arabes unis dépendent principalement de l'eau produite dans les usines de dessalement qui fournissent environ 14% de la production mondiale, selon les chiffres officiels.

La population, composée à 90%

d'étrangers et qui a été multipliée par 30 depuis la naissance des Emirats en 1971, est concentrée dans les villes côtières de Dubaï, d'Abou Dhabi et de Sharjah.

Mais le pays compte toujours sur les eaux souterraines, rechargées par les précipitations et soutenues par un réseau de barrages, pour alimenter l'agriculture et l'industrie.

La pluie est suffisamment exotique pour devenir une attraction. A la "Rai-

ning Street" de Dubaï ("Rue pluvieuse"), les visiteurs paient 300 dirhams (79 euros) pour marcher dans une fausse bruine.

La tradition veut que les dirigeants appellent périodiquement les fidèles musulmans à prier pour la pluie.

Bien que rares, les précipitations peuvent être abondantes comme en avril dernier, lorsqu'elles ont provoqué la fermeture de l'aéroport de Dubaï, hub mondial de premier plan, et paralysé la cité-État pendant plusieurs jours.

Depuis la création du Forum à Abou Dhabi en 2017, son programme d'amélioration des précipitations a alloué 22,5 millions de dollars d'aides.

"Pour l'ensemencement des nuages, ce programme est le meilleur au monde", a déclaré M. Monache. "Il s'agit d'un secteur très spécialisé et il y a peu d'experts dans le monde et ils sont pratiquement tous ici."

D'autres applications de l'IA ont été étudiées par les experts.

Marouane Temimi, professeur associé à l'Institut de technologie "Stevens" dans le New Jersey, a présenté un système développé aux États-Unis permettant de suivre les tempêtes en temps réel.

## Recettes

### Feuilletés aux crevettes et fromage frais



#### Ingédients:

12 mini feuilletés à vol-au-vent ou 6 grands  
250 à 300 g de crevettes décortiquées  
2 gousses d'ail  
1 cuillère à soupe de Parmesan râpé (facultatif)  
1 cuillère à soupe de persil ciselé  
150 g de fromage frais nature ou ail et fines herbes type Paysan Breton  
1 à 2 cuillères à soupe de crème fraîche  
1 cuillère à soupe de ciboulette ciselée  
1 cuillère à thé d'échalote séchée (facultatif)  
Poivre  
Sel  
2 cuillères à soupe de beurre

#### Préparation:

- Dans une poêle, faire chauffer le beurre puis ajouter l'ail râpé, laisser cuire légèrement puis ajouter les crevettes décortiquées. Laisser cuire quelques minutes des deux côtés puis saler, poivrer et ajouter le persil ciselé et réserver dans un bol.

- Dans un saladier, mélanger le fromage frais, le parmesan, la crème fraîche, les crevettes découpées en petit morceaux (laisser quelques unes pour la décoration) ainsi que la ciboulette ciselée finement et l'échalote séchée. Assaisonner de poivre du moulin idéalement et d'un tout petit peu de sel car les crevettes et le fromage frais sont déjà salés.

- Préchauffer le four à 180° C. Déposer les feuilletés dans un plat allant au four. Enfourner pour 10 minutes environ pour les réchauffer.

- Laisser tiédir puis garnir avec la farce fromage frais-crevettes. Poursuivre la même opération jusqu'à épuisement des ingrédients.

Garnir les vols au vent avec une ou deux crevettes.

Servir les feuilletés au fromage frais et aux crevettes accompagnés d'une bonne salade ou d'un velouté!

## Handicap: Des dauphins d'Amazonie s'invitent dans une thérapie

Au cœur de l'Amazonie brésilienne, Luiz Felipe, 27 ans, caresse un dauphin rose et pose souriant pour une photo: une thérapie pas comme les autres pour ce jeune homme trisomique qui a vaincu sa peur d'entrer dans l'eau du Rio Negro.

Ce programme, auquel ont déjà participé près de 400 personnes handicapées, organise des sessions à Iranduba, dans l'État d'Amazonas (nord).

"C'est un traitement complémentaire, qui ne remplace pas les autres", explique à l'AFP Igor Simoes Andrade, 49 ans, créateur de cette thérapie par les dauphins.

"C'est une alternative non conventionnelle qui apporte de la joie aux enfants et aux jeunes, les met en contact avec la nature et leur donne une force qu'on ne trouve pas dans un hôpital", ajoute ce kinésithérapeute.

Les thérapies de ce genre avec des animaux existent dans d'autres pays, mais M. Simoes Andrade assure qu'il s'agit de la "première au monde" avec des dauphins en liberté, dans leur habitat naturel. Le programme a commencé en 2006.

Les sessions sont gratuites, financées grâce au soutien de sponsors. Elles sont destinées à des personnes trisomiques, autistes ou atteintes de paralysie cérébrale, mais aussi à des personnes porteuses de handicaps physiques.

Les sessions avec les dauphins aident, selon lui, les patients à "améliorer leur équilibre, leur psychomotricité et à renforcer leur colonne vertébrale", sans compter les "émotions liées au fait de se

sentir intégré à la nature".

"Ici, on ne traite pas des pathologies, on traite des êtres humains", résume-t-il.

La neuropédagogue Hannah Fernandes souligne, pour sa part, les bienfaits en termes de "sociabilité", les personnes recevant cette thérapie étant ainsi "en contact avec des personnes en dehors de leur environnement quotidien", notamment les organisateurs de sessions.

Avant d'entrer dans l'eau du fleuve, Luiz Felipe, qui réside à Manaus, la capitale de l'Amazonas, fait des exercices de respiration et de yoga pour se relaxer.

"Cette fois, il n'a pas eu peur, alors que la première fois, il n'avait pas osé aller

dans l'eau", se félicite Hannah Fernandes.

Munis de gilets de sauvetage, les patients flottent sur le Rio Negro, l'un des plus importants affluents de l'Amazonie, tandis que les dauphins nagent entre leurs jambes et remontent de temps à autre à la surface.

Pas besoin de les attirer avec de la nourriture: ils viennent d'eux-mêmes, par curiosité, comme quand des enfants des communautés locales se baignent dans le fleuve. Les sessions sont organisées avec l'autorisation de l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (Ibama), un organe public de surveillance.

